

Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba

**Rapport annuel
2004-2005**

L'honorable John Harvard
Lieutenant-gouverneur
Province du Manitoba

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le privilège de présenter à Votre Honneur, à titre de documentation, le rapport annuel du ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'expression de mon profond respect.

Le ministre de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme,

Eric Robinson



Monsieur Eric Robinson
Ministre de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme
Province du Manitoba

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, à des fins d'approbation, le rapport annuel du ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme pour l'exercice 2004-2005. J'aimerais attirer votre attention sur quelques faits saillants de l'exercice résumés ci-dessous.

En 2004-2005, le ministère a versé presque 18 millions de dollars sous forme de subventions de fonctionnement et d'équipement aux principaux établissements culturels de la province, dont la Société du Centre du centenaire du Manitoba, le Centre culturel franco-manitobain, la Winnipeg Art Gallery, le Musée du Manitoba, l'Auditorium du Centenaire de l'ouest du Manitoba et le Conseil des arts du Manitoba.

Les améliorations importantes apportées au programme de crédit d'impôt du Manitoba pour la production de films et de vidéos (bonus pour tournages fréquents, prime d'encouragement pour tournage en région rurale et dans le Nord) ont facilité la croissance de l'industrie cinématographique. En mars 2005, notre gouvernement a acquis le Prairie Production Centre, seul studio d'enregistrement au Manitoba pouvant fonctionner en toute saison, ce qui représente un atout considérable pour notre industrie du film en pleine expansion.

Dans le but d'aider les organismes culturels à stabiliser leurs activités, nous avons mené un examen organisationnel du Centre culturel franco-manitobain (CCFM), nous avons versé 1 315 000 \$ au Winnipeg Symphony Orchestra pour l'aider à absorber son déficit et nous avons passé une entente avec le Portage and District Arts Council pour la réduction de son déficit.

Une nouvelle loi, adoptée le 24 novembre 2004, a fait de Voyage Manitoba une société d'état, qui doit jouer le rôle de chef de file et stimuler le secteur du tourisme au Manitoba, afin que ce secteur, d'une valeur de 1,4 milliard de dollars, puisse connaître une croissance durable. Voyage Manitoba est devenue société d'état le 1^{er} avril 2005 et est chargée de la commercialisation du tourisme, du service de renseignements pour les visiteurs, du développement des produits, de la recherche et de la diffusion d'information publique. Le ministère a gardé un petit secrétariat chargé de la planification et de l'établissement des politiques. Il travaillera en collaboration avec Voyage Manitoba pour établir une stratégie touristique qui orientera les programmes provinciaux.

En janvier 2004, la Province a sollicité et évalué des propositions relatives à la cession et au réaménagement du centre de villégiature et du terrain de golf de l'île Hecla. À la suite de cela, elle a entrepris des négociations afin de transformer ce centre en une destination touristique remise à neuf et accessible toute l'année.

Le ministère a joué un rôle important pour obtenir que les Junos aient lieu à Winnipeg, du 1^{er} au 3 avril 2005 et pour préparer cet événement. Il a également appuyé la Province lorsque celle-ci a présenté un dossier en vue de faire venir les Canadian Aboriginal Music Awards ici en 2006, et cette proposition a été acceptée.



Le Programme de soutien aux initiatives culturelles autochtones a été établi en 2004-2005; il s'agit du premier programme de ce genre à être axé sur le développement des arts dans la communauté autochtone. Il a principalement pour objet de soutenir les pow-wow et a permis de distribuer des fonds d'une valeur approximative de 60 000 \$ à 18 projets différents.

Le ministère a apporté son soutien à plusieurs bibliothèques situées dans les municipalités rurales de Taché, Portage-la-Prairie et Cameron, ainsi que dans la ville de Hartney et le village de Waskada.

Le personnel de notre ministère a aidé à mettre au point six plans de gestion des ressources du patrimoine. Ces plans, élaborés au niveau local, s'intègrent aux plans de développement communautaires, prévoient un financement de la part de l'administration locale et permettent de sensibiliser les responsables de l'aménagement et du développement aux richesses historiques importantes qui se trouvent dans leur région.

Dans le cadre du projet archéologique mené dans la zone de la dérivation de la rivière Churchill, 96 sites situés près des lacs de la région de Nelson House et Thompson ont été étudiés et évalués et on a entrepris l'excavation de deux sites au lac Wuskwatim.

Les bâtiments désignés historiques en 2004-2005 sont notamment le Pantages Theatre et la cathédrale Saint John à Winnipeg, l'église orthodoxe ukrainienne St. Elias, située dans la municipalité rurale de Stuartburn, et l'école résidentielle autochtone Rufus Prince, à Portage-la-Prairie.

L'année 2004 est celle du 10^e anniversaire de la donation généreuse des Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson au Manitoba. Ces documents et objets d'une valeur inestimable permettent de retracer l'histoire de la compagnie depuis sa création en 1670 et sont utilisés par des chercheurs du monde entier.

Le ministère a créé des textes législatifs sur les jeux vidéo afin de donner des renseignements aux parents sur le contenu de ces jeux et de limiter la distribution de matériel qui ne convient pas à des enfants. En vertu de la nouvelle réglementation, à compter du 1^{er} juin 2005, la Commission de classification cinématographique du Manitoba contrôlera la vente ou la location des jeux informatisés ou vidéo classifiés par le Entertainment Software Ratings Board (ESRB).

Afin de soutenir les sentiers récréatifs, on a modifié la *Loi sur la responsabilité des occupants* de manière à encourager les propriétaires à permettre aux sentiers de traverser leur terrain, ce qui donne la possibilité de combler les lacunes qui existent dans le réseau de sentiers ou encore de faire passer les sentiers par des trajets plus pittoresques.

Le programme Place aux communautés, qui a versé 2,5 millions de dollars de subventions à des organisations sans but lucratif pour des projets d'immobilisations, a annoncé que son cycle annuel de réception des demandes commencerait plus tôt. Les demandes seront acceptées 3 mois avant la date habituelle, ce qui donnera plus de temps aux organisations communautaires pour conclure des contrats favorables avec des entrepreneurs et pour terminer leurs projets avant la fin de la saison propice à la construction.

Le programme de soutien au fonctionnement des Centraides du Manitoba a eu un début couronné de succès en 2004-2005, et 15 Centraides du Manitoba ont reçu 2 671 100 \$ pour leurs dépenses de fonctionnement, ce qui signifie que tous les fonds recueillis dans les collectivités ont pu être utilisés pour appuyer directement les programmes et les services.

Le Répertoire des subventions et des ressources du ministère est également très utile pour les

collectivités du Manitoba. Ce répertoire, qui contient des renseignements sur les subventions et autres ressources offertes par la Province et d'autres sources, compte parmi les dix pages les plus souvent consultées du site du gouvernement.

Notre ministère a aussi participé à des grandes campagnes d'information gouvernementales, notamment les campagnes sur le virus du Nil occidental, le vaccin contre la grippe, la désaccoutumance au tabac pour les adolescents et la commercialisation du bœuf manitobain.

Ces points saillants illustrent l'ampleur et la diversité des projets entrepris par Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba en 2004-2005.

C'est avec un profond respect, Monsieur le ministre, que je vous soumetts ce document.

Sandra Hardy

Table des matières

Introduction	8
Vision et mission du ministère	8
Organigramme	10
Responsabilités prévues par la loi	11
Conseil exécutif	12
Traitement du ministre	12
Soutien au Conseil exécutif	12
Division de l'administration et des finances	13
Direction des services administratifs et financiers	13
Direction des ressources humaines	14
Commission de classification cinématographique du Manitoba	15
Développement durable	16
Division des programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs	17
Administration générale	17
Subventions aux organismes culturels	18
Conseil des Arts du Manitoba	18
Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine	19
Direction des arts	19
Services de bibliothèques publiques	22
Ressources historiques	24
Direction des loisirs et des services régionaux	26
Services de communication du Manitoba	30
Division des services provinciaux	33
Service de traduction	33
Archives du Manitoba	34
Bibliothèque de l'Assemblée législative	36
Division du tourisme	39
Commercialisation et services touristiques	40
Planification et développement du tourisme	41
Dépenses en immobilisations - Subventions	42
Organismes culturels	43
Bâtiments historiques	43
Programme Place aux communautés	44
Commissions et organismes	46
États financiers	52
Historique	58

Introduction

Le rapport annuel du ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme porte sur l'exercice clos le 31 mars 2005; il fait état des réalisations et des responsabilités financières. Le rapport, dont l'agencement reflète la structure organisationnelle du ministère, est suivi de renseignements sur les programmes et les finances de chacune des cinq divisions : Administration et finances, Programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs, Services de communication du Manitoba, Services provinciaux et Tourisme. Les principales réalisations de l'exercice sont soulignées dans la lettre d'accompagnement du sous-ministre. Vient ensuite un rapport des dépenses en immobilisations, c'est-à-dire les subventions accordées à cette fin, le rapport sur les commissions et organismes et, enfin, les états financiers ainsi qu'un historique des dépenses et de la dotation en personnel du ministère.

Vision et mission du ministère

Énoncé de la vision

Culture, Patrimoine et Tourisme a établi l'énoncé suivant pour orienter le développement de ses programmes et activités :

Une province dont tous les citoyens peuvent contribuer à la qualité de vie de leurs collectivités, ainsi qu'au profil et à l'identité de la province en général, en mettant en valeur et en partageant leurs talents, leurs connaissances et leurs intérêts.

Valeurs

Les valeurs ci-dessous sont les principes de base qui guident nos comportements, nos relations et nos décisions professionnelles, au sein du ministère :

Engagement -	à améliorer la vie des personnes et des collectivités
Accessibilité -	à l'information et aux programmes
Intégration -	par la participation au processus de prise de décision
Innovation -	pour l'élaboration de solutions créatrices
Apprentissage -	en tant que mode de vie
Héritage -	laissé aux générations futures
Respect -	de nos forces et de nos différences
Service -	pour toute la population manitobaine

Énoncé de la mission

Culture, Patrimoine et Tourisme a adopté l'énoncé de mission suivant :

Contribuer à la vigueur et à la prospérité du Manitoba en célébrant, en développant et en soutenant l'identité, la créativité et le bien-être des Manitobaines et des Manitobains, ainsi que de leurs collectivités.

Buts

Les buts fixés par le ministère découlent de son énoncé de mission et sont :

- Engendrer une croissance économique durable centrée sur l'identité et les attributs particuliers du Manitoba.
- Renforcer la capacité des collectivités d'améliorer le bien-être des citoyens.
- Améliorer l'accès du public au savoir et à l'information.
- Engendrer le respect et l'appréciation du patrimoine culturel et historique du Manitoba.
- Renforcer l'image du Manitoba en tant que centre d'excellence créatrice.
- Accroître la capacité du ministère de répondre de façon efficace à ses propres priorités et à celles du gouvernement.

Résultats escomptés

Au cours de son processus de planification, le ministère a défini des résultats à long terme qui correspondent aux objectifs visés de ses programmes.

- Les activités du ministère accroissent l'emploi et les investissements au Manitoba, contribuent à la hausse du produit intérieur brut de la province et renforcent sa balance commerciale.
- Les Manitobains et les Manitobaines, et notamment le secteur bénévole, s'engagent à soutenir et à promouvoir des modes de vie sains et des habitudes positives en matière de développement durable, en particulier dans les secteurs économiques, démographiques et sociaux de la population qui se heurtent à des difficultés particulières.
- Les Manitobaines et les Manitobains sont bien renseignés sur leur province et leur gouvernement, ce qui les aide à faire des choix éclairés relativement aux questions provinciales qui peuvent les toucher, les intéresser ou leur apporter des avantages.
- L'importance et la valeur des richesses culturelles et historiques de la province sont comprises et appréciées par les générations actuelles de Manitobains et de Manitobaines, et ces richesses sont préservées et protégées pour les générations futures.
- Le ministère soutient, souligne et célèbre les projets créateurs entrepris par la population manitobaine et pour celle-ci, et les fait connaître dans la province et au-dehors.
- La participation aux initiatives ministérielles et gouvernementales contribue à la bonne marche générale du gouvernement et à la prestation efficace des programmes et services à l'intention des Manitobaines et des Manitobains.

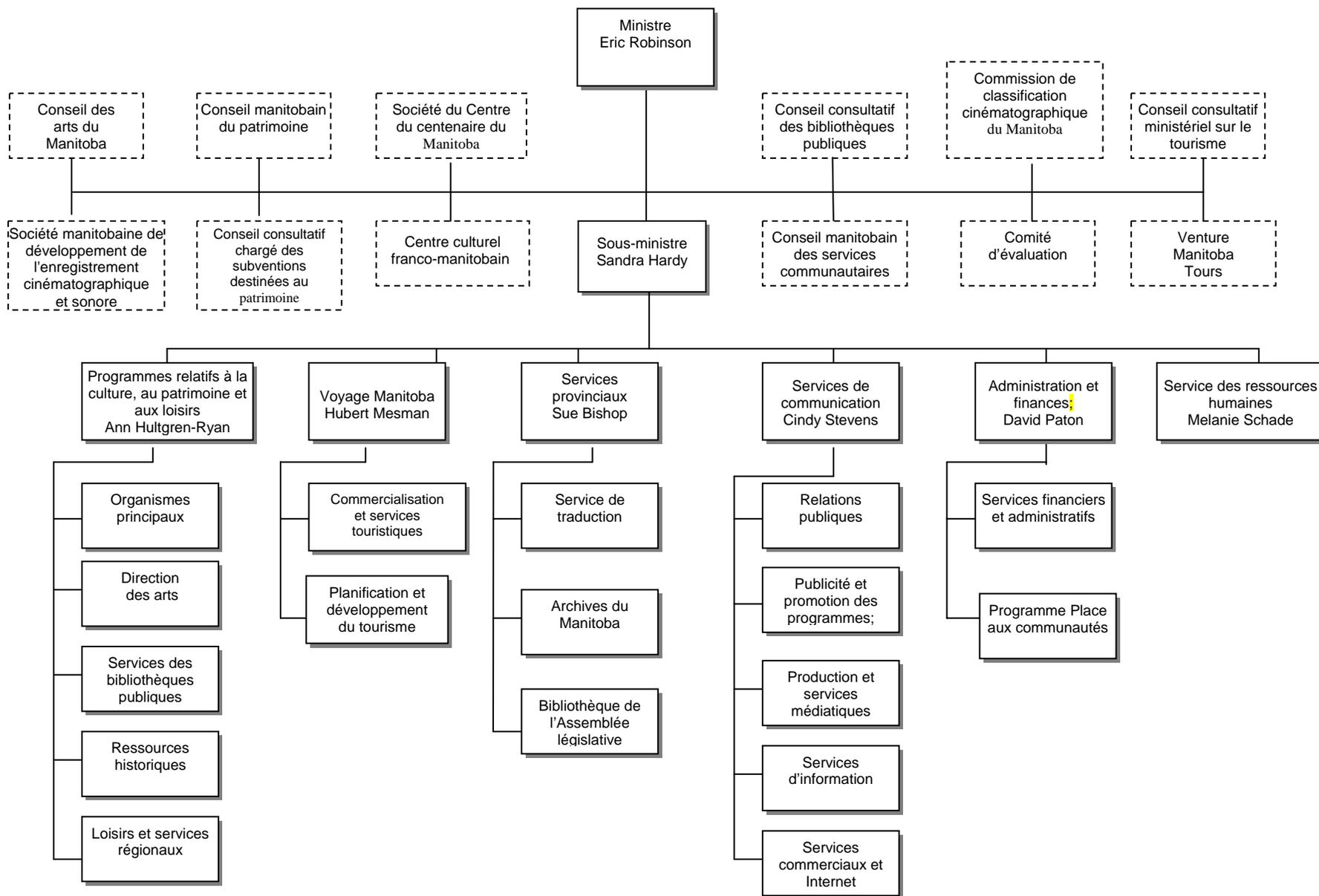
Structure organisationnelle

Le tableau figurant à la page suivante décrit la structure organisationnelle du ministère.

CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

ORGANIGRAMME

31 mars 2005



Responsabilités prévues par la loi

Le ministère est régi par les lois suivantes de la Codification permanente des lois du Manitoba:

Loi sur les divertissements (hormis la partie II)

Loi modifiant la Loi sur les divertissements

Loi sur les archives et la tenue de dossiers

Loi sur le Conseil des Arts du Manitoba

Loi sur la Société du Centre du centenaire

Loi sur le Centre culturel franco-manitobain

Loi sur les armoiries, les emblèmes et le tartan du Manitoba

Loi sur la santé et le sport amateur (pour ce qui concerne la santé physique)

Loi sur l'insaisissabilité des biens culturels étrangers

Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

Loi sur le patrimoine du Manitoba

Loi sur les richesses du patrimoine

Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative

Loi sur la Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore

Loi sur le Musée du Manitoba

Loi sur diverses subventions

Loi sur les bibliothèques publiques

Loi sur les publications officielles

Loi sur la Société Voyage Manitoba

Conseil exécutif

Traitement du ministre

Ce crédit représente le traitement auquel le ministre a droit à titre de membre du Conseil exécutif.

1 a) Traitement du ministre :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 \$	Budget 2004-2005		Écart positif (négatif)
		ÉTP	\$	
Salaires	28,9	1,00	29,4	(0,5)
Total des dépenses	28,9	1,00	29,4	(0,5)

Soutien au Conseil exécutif

Le soutien au Conseil exécutif est fourni par le cabinet du ministre et le bureau du sous-ministre. Ceux-ci assurent la direction, l'orientation des politiques et la coordination opérationnelle nécessaires au bon fonctionnement du ministère et de ses organismes. Le ministre obtient de son cabinet le soutien administratif qui lui permet de diriger son ministère et de se tenir au service de l'électorat. Le sous-ministre conseille le ministre et oriente les responsables du ministère quant à la gestion générale et à l'élaboration des politiques et des programmes.

1 b) Soutien au Conseil exécutif :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 \$	Budget 2004-2005		Écart positif (négatif)
		ÉTP	\$	
Salaires et avantages sociaux	490,3	9,00	499,6	(9,3)
Autres dépenses	58,0		58,0	0,0
Total des dépenses	548,3	9,00	557,6	(9,3)

Division de l'administration et des finances

La Division de l'administration et des finances aide le ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme, et les responsables du sport à atteindre ses objectifs en lui fournissant des services de soutien pour la gestion efficace des informations, ainsi que des ressources humaines et financières. Elle aide également les autres divisions et directions à réaliser leurs projets. Elle fournit en outre des conseils et du soutien pour aider à respecter les exigences législatives et politiques des organismes centraux du gouvernement, notamment le Conseil du Trésor, la Commission de la fonction publique, le Vérificateur provincial et le Bureau des technologies de l'information.

Les activités de la Division comprennent des analyses critiques et des services de consultation pour les gestionnaires, la coordination des budgets, des services de soutien administratif et opérationnel, l'administration des subventions, le soutien informatique, ainsi que des conseils et des services pour la gestion des ressources humaines. Toutes ces activités incombent à la Direction des services administratifs et financiers et à la Direction des ressources humaines.

La Division est également chargée de coordonner les demandes reçues en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP). Au cours de l'exercice 2004-2005, 29 demandes ont été traitées, dont huit provenant de partis politiques, 16 du public, deux des médias et trois d'une organisation ou entreprise.

La Division assure également l'élaboration du plan des services en langue française et doit présenter chaque année un rapport dans ce domaine au Secrétariat des services en langue française. Le ministère compte 29 postes désignés comme exigeant des compétences en français pour assurer une prestation efficace des programmes.

La Division administre également le programme Place aux communautés et le Programme de subventions destinées au patrimoine par l'intermédiaire desquels des subventions d'immobilisations et une aide technique sont offertes aux organismes sans but lucratif de toute la province pour des projets relatifs à des installations communautaires durables et à la protection des ressources du patrimoine. En outre, la Division fournit des services de gestion et d'administration au personnel de la Commission de classification cinématographique du Manitoba, dont le rôle consiste à classer les films et les vidéocassettes destinés à l'usage public dans l'ensemble de la province.

Direction des services administratifs et financiers

La Direction des services administratifs et financiers a pour mandat d'encourager et de soutenir l'amélioration continue de la gestion des programmes, de l'administration financière et de la productivité générale du ministère. La Direction produit le rapport annuel du ministère, qui expose les résultats des programmes de celui-ci, et est chargée de préparer en temps voulu les rapports mensuels sur les dépenses et les écarts, les états trimestriels de recettes, et les états financiers annuels. De plus, la Direction intervient dans la rédaction et l'examen d'environ 200 présentations et contrats par an, et elle prépare et communique le cadre de contrôle du ministère.

La Section des services de gestion appuie les processus de planification pour l'ensemble du ministère; elle offre aussi des conseils financiers et des analyses de politiques en vue de faciliter la prise de décisions relativement à l'affectation des ressources. Ceci favorise une coordination plus claire des priorités et des objectifs du ministère entre les directions et les sections, donc l'utilisation optimale des ressources limitées à leur disposition. Comme par le passé, la Section a coordonné la préparation du budget et du budget détaillé des recettes du ministère conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor.

La Section des services financiers sert de service central de comptabilité, de surveillance et de présentation de l'information financière, et de soutien général au fonctionnement et à l'administration. Elle

a procédé à environ 8000 opérations de paiement et 200 redressements comptables, dont l'enregistrement des recettes à recevoir. Pour ce faire, elle a dû administrer les 16 systèmes de facturation centralisée du ministère, ce qui comporte la surveillance de 500 comptes divers.

La Section de l'administration des subventions soutient également l'administration et la prestation de programmes de subventions octroyées en fonction d'une formule. Elle fournit des services de secrétariat au Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine et un soutien administratif au responsable des relations avec les principaux établissements culturels de la province. En 2004-2005, elle a traité environ 1000 subventions pour le compte des diverses directions du ministère et fait environ 5000 opérations, y compris la production de lettres du ministre, des documents nécessaires à l'établissement des chèques, ainsi que des lettres d'approbation, d'accompagnement et de suivi. La Section, qui est la principale utilisatrice du système informatisé de gestion des subventions, offre des conseils spécialisés aux autres utilisateurs, en plus d'un service de dépannage pour les problèmes informatiques courants.

La Section de la technologie de l'information favorise et appuie la planification, la mise en oeuvre et l'utilisation courante des technologies de l'information à l'intérieur du ministère, elle encourage également l'intégration des données informatiques au sein du ministère même, ainsi qu'entre celui-ci et d'autres ministères et organismes gouvernementaux. Elle coordonne la préparation et l'exécution du Plan annuel des systèmes et des techniques d'information du ministère. Elle coordonne les activités de sous-traitance pour l'acquisition, l'installation, la sécurité et l'entretien du matériel informatique et pour le soutien nécessaire aux activités de bureautique. La Section gère l'acquisition et l'exploitation du matériel informatique et des logiciels suivant les lignes directrices, les normes et les politiques établies. Elle fournit en outre des services informatiques sur mesure pour la réalisation des objectifs opérationnels du ministère. Elle conseille le ministère en ce qui concerne la planification de l'utilisation et de la mise en oeuvre efficaces de la technologie.

En 2004-2005, la Section a lancé un grand nombre de projets de développement de bases de données. Une base de donnée contenant les noms de personnes-ressources, ainsi qu'un formulaire de commande électronique ont été créés pour les Services de communication, de même qu'un programme d'abonnement pour les Publications officielles (cet organisme a laissé savoir que les formulaires de renouvellement prennent maintenant une heure au lieu d'une journée à traiter et qu'il n'y a plus de perte de papier). On a aussi établi une bibliothèque virtuelle pour l'Initiative des endroits historiques, et cette application doit être mise à la portée d'autres secteurs du ministère.

La Section a poursuivi ses efforts en vue de remplacer les systèmes désuets par un système de gestion des présentations et a créé un prototype pour le système de gestion des dossiers du gouvernement (MIRA).

On a continué à améliorer le système de gestion des subventions et mené à bien un examen du système de rotation des fournisseurs qui avait été mis en place pour faire une rotation automatique des fournisseurs agréés par les Services de communication. L'installation d'une version Internet de l'outil d'archivage Keystone s'est poursuivie cette année.

Le fournisseur Dynix a été chargé de remplacer le système désuet utilisé par la bibliothèque provinciale. L'installation du nouveau système a commencé à la fin de l'exercice et l'on prévoit qu'il sera prêt à fonctionner en septembre 2006.

Direction des ressources humaines

La Direction fournit des services de gestion des ressources humaines aux cadres et au personnel des ministères de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme, de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie, des Finances [et de ses organismes de service spécial (OSS)], de l'Industrie, du Développement économique et des Mines et au Bureau du vérificateur général, conformément à la *Loi sur la fonction publique*, à la convention collective signée avec la Manitoba Government Employee Union (MGEU), au droit du travail du Manitoba et aux dispositions législatives sur la santé et la sécurité au travail. Ses services portent notamment sur : le recrutement, le secteur de l'équité en matière d'emploi, l'analyse et la

classification des postes, le counselling à l'intention des employés, les relations de travail, et l'administration de la paie et des avantages sociaux. Les ministères en question partagent aussi les ressources nécessaires pour assurer la gestion de la Direction, la formation et le perfectionnement, la planification de la relève, les services de santé et de sécurité professionnelles et le développement du programme d'équité en matière d'emploi.

Parmi les activités particulières entreprises par les Services des ressources humaines au nom de Culture, Patrimoine et Tourisme en 2004-2005, citons les choses suivantes :

Statistiques de fin d'exercice relatives à l'équité en matière d'emploi :

CPT	Dépenses réelles 2001-2002 (%)	Dépenses réelles 2002-2003 (%)	Dépenses réelles 2003-2004 (%)	Dépenses réelles 2004-2005 (%)
Autochtones	3,9	4,0	4,9	6,8
Femmes	68,5	68,6	69,3	70,9
Personnes handicapées	3,6	3,7	2,9	2,5
Minorités visibles	3,3	4,0	3,9	4,0

- Coordination de la mise en œuvre de politiques et d'initiatives touchant tout le gouvernement, notamment la sélection de candidats pour les postes vacants par l'intermédiaire de concours, la préparation d'analyses détaillées sur les demandes de reclassification, la tenue des dossiers de paie, l'établissement de statistiques sur les accidents du travail et la communication de renseignements au sujet des avantages sociaux aux employés des ministères.
- Consultation avec les cadres et les superviseurs, les employés et la M.G.E.U., en vue de résoudre divers problèmes relatifs aux relations du travail.
- Conseils et recommandations sur la planification de la relève et la création de stratégies permettant de diversifier la main-d'œuvre et de renforcer la participation des Autochtones au marché du travail.
- Participation de Culture, Patrimoine et Tourisme aux programmes de stages offerts par l'entremise de la Commission de la fonction publique.
- Participation du personnel à des séminaires de formation sur divers thèmes, et notamment la diversité, les compétences et la résolution de conflit, et le développement du leadership.

1 c) Services administratifs et financiers :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 \$	Budget 2004-2005		Écart positif (négatif)
		ÉTP	\$	
Salaires et avantages sociaux	1359,0	24,00	1399,0	(40,0)
Autres dépenses	337,2		358,9	(21,7)
Total des dépenses	1696,2	24,00	1757,9	(61,7)

Commission de classification cinématographique du Manitoba

En vertu de la *Loi sur les divertissements*, la Commission est habilitée à classer mais non à censurer les films, les vidéocassettes et les DVD destinés à l'usage public et domestique. À compter du 1^{er} juin 2005, elle contrôlera également la vente ou la location de jeux informatisés ou vidéo classifiés par le Entertainment Software Ratings Board (ESRB). La Commission se compose d'un président, d'un

président suppléant et d'un minimum de 14 membres à titre individuel nommés par le gouvernement. La rubrique Commissions et organismes renferme un rapport détaillé à ce sujet.

1(d) Commission de classification cinématographique du Manitoba :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 \$	Budget 2004-2005		Écart positif (négatif)
		ÉTP	\$	
Salaires et avantages sociaux	216,8	5,00	220,3	(3,5)
Autres dépenses	299,3		262,3	37,0
Moins : Revenus	(345,9)		(483,3)	(137,4)
Total des dépenses	170,2	5,00	(0,7)	170,9

Développement durable

En 2004-2005, le comité sur le développement durable composé de représentants des cinq divisions du ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme a continué ses activités. Il était chargé de veiller à l'application d'un plan d'action ministériel et organisationnel permettant de progresser vers la réalisation des cinq objectifs du gouvernement touchant l'approvisionnement.

Ce document propose des mesures ministérielles visant à réaliser les cinq objectifs suivants :

- augmenter les efforts de sensibilisation, de formation et d'éducation concernant les bienfaits du développement durable;
- protéger la santé et l'environnement des Manitobains et Manitobaines en réduisant l'achat et l'utilisation de substances toxiques, et la quantité de déchets solides déposés dans les décharges;
- réduire les émissions de combustibles fossiles;
- réduire la consommation totale annuelle des services publics et augmenter l'utilisation de produits à privilégier pour le bien de l'environnement;
- accroître la participation des entreprises autochtones, locales et communautaires et des petites entreprises dans les initiatives d'approvisionnement du gouvernement.

Les mesures les plus importantes du plan d'action de Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba comprennent l'entretien des données de référence, l'examen des procédures, des politiques, des contrats et des demandes de subventions du ministère en vue d'y introduire des notions de développement durable, et la distribution de renseignements sur les produits à privilégier par le ministère pour des raisons écologiques.

Au cours de l'exercice 2004-2005, Culture, Patrimoine et Tourisme a continué à acheter et utiliser uniquement du papier recyclé et des cartouches de toner pour imprimante remises à neuf pour ses activités quotidiennes. La consommation par les véhicules du ministère d'un mélange de carburant contenant 10 % d'éthanol a représenté 26 % de la consommation totale de carburant.

Au printemps 2004, le ministère, en collaboration avec les ministères des Services gouvernementaux et de la Conservation, a distribué à tous les employés du gouvernement du Manitoba, par courriel, un document d'information sur la gestion des dossiers et le recyclage. Ce document, qui devait être envoyé par courriel à tous les employés du gouvernement du Manitoba, avait pour objet d'attirer l'attention sur les pratiques exemplaires en ce qui concerne le traitement et le recyclage du papier utilisé dans les bureaux et ne faisant pas partie de dossiers à conserver.

Division des programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs

La Division des programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs a pour rôle de créer, de mettre en œuvre et de développer pour la population et les communautés manitobaines un vaste éventail de programmes, de services et d'activités bénéfiques qui ont trait à la culture, aux arts, au patrimoine, aux loisirs, au mieux-être, aux bibliothèques et à la condition physique.

La Division veille à offrir des services de qualité :

- en aidant les groupes communautaires à définir leurs besoins et leurs priorités, à créer leurs propres services et programmes, et à mesurer les progrès accomplis par rapport à la viabilité financière et à des objectifs précis;
- en établissant une infrastructure de soutien qui comprend les organismes, les bénévoles, les établissements, les installations et les organismes de financement autonomes;
- en répondant aux besoins et aux aspirations de sa clientèle en fonction des impératifs budgétaires et politiques du gouvernement, au moyen d'un réseau de services centraux et régionaux;
- en élaborant des plans stratégiques avec la clientèle, les autres partenaires de prestation de services, ainsi que les divers ministères et paliers du gouvernement;
- en fournissant des programmes, des services et des fonds pour répondre aux besoins des régions et appuyer les priorités de la province;
- en examinant avec la clientèle les politiques, les lois, les programmes, les services et les mécanismes de financement;
- en se tenant au courant des tendances constatées à l'échelle provinciale, nationale et internationale ainsi que des progrès réalisés dans chaque discipline, en se renseignant sur les occasions possibles et en informant la clientèle.

La Division se compose du bureau de la sous-ministre adjointe et des quatre directions suivantes : Arts, Services des bibliothèques publiques, Ressources historiques et Direction des loisirs et des Services régionaux.

Elle comprend en outre la Section des relations avec les organismes principaux, qui coordonne les demandes des principaux bénéficiaires des subventions du ministère et du Conseil des Arts du Manitoba et les affectations budgétaires nécessaires.

Administration générale

La sous-ministre adjointe dirige la gestion des principaux programmes de la Division par l'intermédiaire du Comité de gestion divisionnaire. Elle exécute les diverses fonctions qui touchent l'élaboration des politiques, la coordination de l'information et la planification stratégique. Elle gère également les programmes ainsi que les ressources financières et humaines dont a besoin la Division pour servir sa clientèle et pour s'acquitter de son mandat.

Durant l'exercice 2004-2005, la Division a poursuivi les objectifs suivants :

- s'appuyer sur les attributs du Manitoba et son identité particulière pour engendrer une croissance économique durable;
- améliorer la capacité des collectivités de donner une meilleure qualité de vie à leurs habitants;
- améliorer les services de bibliothèques offerts à la population manitobaine;

- encourager la population à respecter et à apprécier le patrimoine culturel et historique du Manitoba;
- rehausser l'image du Manitoba en tant que centre d'excellence créatrice.

2 a) Administration générale :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 \$	Budget 2004-2005		Écart positif (négatif)
		ÉTP	\$	
Salaires et avantages sociaux	376,1	5,00	368,7	7,4
Autres dépenses	70,3		72,5	(2,2)
Total des dépenses	446,4	5,00	441,2	5,2

Subventions aux organismes culturels

Des subventions de fonctionnement et d'immobilisations sont accordées aux principaux organismes externes qui relèvent du ministère. Les principaux organismes culturels sont : le Centre culturel franco-manitobain, la Société du Centre du centenaire du Manitoba, le Musée du Manitoba, l'Auditorium du Centenaire de l'ouest du Manitoba et la Winnipeg Art Gallery. On compte également parmi les grandes organisations la Campagne de charité, le Manitoba Community Services Council et les organismes Centraide du Manitoba. Au cours de l'exercice 2004-2005, ces organismes ont reçu des subventions de fonctionnement totalisant 13 millions de dollars.

Voir Dépenses en immobilisations - Subventions – Organismes culturels

2 b) Subventions aux organismes culturels :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 \$	Budget 2004-2005		Écart positif (négatif)
		ÉTP	\$	
Total des subventions	13 193,1	-	13 103,3	89,8

Conseil des Arts du Manitoba

Le Conseil des Arts du Manitoba a été créé en 1965 en vertu d'une loi adoptée par l'Assemblée législative du Manitoba. Il a pour mandat de faciliter l'étude, l'appréciation, la production et la présentation d'œuvres d'art. Il collabore étroitement avec des organismes et des ministères fédéraux et provinciaux, ainsi qu'avec des artistes et des organismes à vocation artistique. Il s'efforce avec eux d'élaborer et d'actualiser ses programmes et ses activités pour répondre aux besoins changeants du milieu artistique. Le Conseil des Arts dépose son propre rapport annuel à l'Assemblée législative.

2(c) Conseil des arts du Manitoba :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 \$	ÉTP	Budget 2004-2005 \$	Écart positif (négatif)
Total des subventions	7683,6	-	7883,6	(200,0)

Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine

Le Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine est chargé de formuler des recommandations au ministre à propos du Programme de subventions destinées au patrimoine. Pour ce faire, il tient compte des besoins de la population en matière de répertoriage, de protection et d'interprétation du patrimoine provincial. Les administrations locales et les organismes communautaires constitués en corporations sans but lucratif peuvent présenter une demande de fonds. La rubrique Commissions et organismes renferme un rapport détaillé à ce sujet.

2 d) Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 \$	ÉTP	Budget 2004-2005 \$	Écart positif (négatif)
Total des dépenses	404,6	1,00	410,2	(5,6)

Direction des arts

La Direction des arts encourage et soutient le développement durable des arts, ainsi que des industries culturelles et artistiques propres au Manitoba. Elle vise à promouvoir la créativité et le bien-être de la population et le sentiment d'identité collective, de même qu'à accroître la contribution des arts à la vitalité économique et à l'image globale de la province.

Pour atteindre ces objectifs, elle appuie des projets communautaires qui favorisent la participation du public à l'étude, à la création, à la production, à la présentation et à la publication d'œuvres artistiques. Elle soutient le développement des industries du film, de l'enregistrement sonore, de l'édition, des arts visuels et de l'artisanat, y compris la Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore. La Direction coordonne les engagements de la province en ce qui concerne la participation aux activités culturelles interprovinciales, nationales et internationales. Elle offre, dans les deux langues officielles, des services de soutien et de consultation dans les domaines suivants : commercialisation, gestion, développement des ressources, formation, coordination d'activités et administration de la politique en matière de culture. La Direction est aussi chargée de la gestion de la collection d'art du gouvernement du Manitoba, et notamment de l'achat d'œuvres d'art, de l'entretien de la collection existante et de l'élaboration des politiques et mesures législatives qui régissent cette collection.

En aidant les conseils artistiques communautaires, les comités culturels, les grands festivals artistiques, les associations provinciales d'art communautaire, ainsi que les organisations qui offrent des programmes permanents ou ponctuels de développement des arts partout au Manitoba, la Direction a appuyé des programmes d'éducation du spectateur et de perfectionnement des compétences dans les secteurs des arts du spectacle, des arts visuels et des arts littéraires, tout particulièrement dans les collectivités rurales et éloignées de la province. Les sommes investies ont servi à réaliser au moins 800 spectacles et expositions d'arts visuels, de même qu'à offrir plus de 900 000 heures d'enseignement des arts dans les communautés de toute la province. Grâce au seul Programme de soutien à l'éveil artistique, 194 projets visant l'éducation du public ou le perfectionnement des aptitudes artistiques ont reçu une aide dans tout le Manitoba, dont 15 se sont déroulés dans des communautés éloignées. Le programme fait appel à des comités d'évaluation communautaires, animés par les Services régionaux et la Direction des arts, pour évaluer les demandes et faire des recommandations.

En vertu d'une entente conclue avec le Conseil des Arts du Manitoba et en collaboration avec cet organisme, la Direction a soutenu et renforcé les réseaux de tournées dans les régions rurales et le Nord de la province. En 2004-2005, la Direction, le Conseil et Patrimoine Canada ont continué de soutenir les efforts déployés par le Réseau des arts du Manitoba en vue de poursuivre l'expansion des tournées dans les collectivités rurales, ainsi que dans les communautés éloignées et du Nord, afin de faciliter l'accès de celles-ci aux arts visuels et littéraires, et aux arts du spectacle. La Direction a aussi participé à l'organisation et à l'animation de Contact Manitoba 2005, le salon des arts du spectacle qui a lieu au Manitoba tous les deux ans.

En 2004-2005, la Direction a collaboré avec le Conseil des Arts du Manitoba et le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse afin de soutenir des projets relevant du programme Arts Smarts dans 22 écoles du Manitoba et d'exposer le plus d'élèves possible à l'art dans la province.

En 2004-2005, la Direction des arts a coordonné et soutenu les travaux des conseils consultatifs ministériels sur les arts et activités culturelles des Premières nations et du peuple métis, qui avaient été créés en 2003-2004 afin de guider le gouvernement en ce qui concerne l'établissement de politiques, de principes et de priorités visant à maximiser l'effet des fonds publics sur les programmes artistiques et culturels des Métis, des Premières nations et des Autochtones.

Deux tables rondes d'artistes autochtones ont été organisées par le ministère en janvier et en mai 2004, permettant à des artistes autochtones nouveaux ou établis, ainsi qu'à des représentants du gouvernement et de divers organismes de discuter des besoins et de la vie des artistes autochtones du Manitoba et de présenter des recommandations. Des jeunes artistes ont participé à la table ronde du mois de mai, qui a permis de créer un groupe de travail de jeunes chargé de se pencher sur certains domaines ou certains problèmes particuliers.

En Août 2004, la Direction des arts a lancé le Programme de soutien aux initiatives culturelles autochtones pour appuyer les pow-wow et d'autres activités culturelles autochtones. Dix-huit projets culturels autochtones ont reçu des fonds par l'intermédiaire de ce programme, qui vise la promotion et la préservation de la culture et du patrimoine autochtones.

En 2004-2005, la Direction a continué de soutenir les industries du cinéma, de l'enregistrement sonore, de l'édition, des arts visuels et de l'artisanat du Manitoba. En accordant un financement à la Société d'enregistrement cinématographique et sonore du Manitoba, la Direction des Arts a appuyé des activités liées à la production cinématographique au Manitoba se chiffrant au total à 96,8 millions de dollars au cours de l'exercice. Les points saillants de 2004-2005 sont notamment : la participation de la Direction à l'organisation des Junos 2005, qui ont remporté un grand succès à Winnipeg du 1^{er} au 3 avril et ont mis en vedette la ville de Winnipeg, la province du Manitoba et notre secteur musical dynamique; la participation de la Direction à la consultation sur l'établissement d'un Temple de la renommée musicale autochtone visant à honorer le succès des musiciens légendaires métis et des Premières nations, et sa participation financière à ce projet; et la participation de la Direction, en collaboration avec la Société d'enregistrement cinématographique et sonore et la Manitoba Audio Recording Industry Association, à la

création d'un nouveau programme visant à soutenir la croissance et le développement du secteur de la musique autochtone au Manitoba. Ce programme est le seul de son genre au Canada à se consacrer à appuyer les artistes exécutants métis et des Premières nations dans l'avancement de leur carrière.

La Direction a fourni des fonds à 12 éditeurs de livres manitobains pour qu'ils puissent accroître la mise en marché de leurs produits, créer de nouvelles gammes de produits, améliorer leurs compétences professionnelles et mettre en œuvre des projets technologiques permettant de faire des économies. Elle a ainsi contribué à un chiffre d'affaires net de plus de trois millions de dollars pour la vente de livres. De plus, la Direction a financé des projets et fourni un soutien administratif à des maisons d'édition de périodiques et de revues, ce qui leur a permis d'élaborer et de mettre en œuvre une campagne massive d'abonnements par l'intermédiaire de la Manitoba Magazine Publishers Association (MMPA). Dans le secteur des arts littéraires, la Direction a parrainé trois prix littéraires, dans le but de reconnaître et d'honorer les écrivains et les maisons d'édition du Manitoba : le Margaret Laurence Best Fiction Award, le Alexander Kennedy Isbister Best Non-fiction Award et le Prix littéraire Rue-Deschambault, en reconnaissance des talents exceptionnels d'un écrivain francophone du Manitoba. Ces prix sont administrés respectivement, au nom du ministère, par l'Association of Manitoba Book Publishers et la Manitoba Writers' Guild.

La Direction, en collaboration avec Éducation et Formation professionnelle Manitoba, Main-d'œuvre Manitoba et Industrie, Commerce et Mines, a continué de fournir des services de consultation et des ressources afin de mettre en application une stratégie de développement de la main-d'œuvre dans les secteurs des arts et de la culture au Manitoba. En 2004-2005, le ministère a apporté son soutien à la Arts and Cultural Industries Association of Manitoba (ACIAM) pour sa conférence annuelle intitulée Creative Manitoba, qui offrait des séances variées de formation et de perfectionnement professionnel sur divers thèmes. Cette conférence a coïncidé avec l'assemblée générale annuelle de deux des plus importantes organisations de service aux arts du Canada : le Conseil des ressources humaines du secteur culturel et la Conférence canadienne des arts. En 2004-2005, le ministère a aussi apporté son appui au salon intitulé Uniquely Manitoba Showcase, salon international d'acheteurs et congrès de perfectionnement professionnel pour les artistes et artisans du Manitoba.

La Direction a acheté 22 nouvelles œuvres d'art pour la collection du gouvernement du Manitoba par l'intermédiaire d'expositions-concours régionales et de l'exposition provinciale annuelle organisée par la Manitoba Society of Artists.

Dans le but de soutenir les artistes francophones du Manitoba et en vertu de l'Entente cadre Canada-Manitoba sur la promotion des langues officielles, la Direction a accordé un soutien à plusieurs initiatives spéciales au cours de l'exercice 2004-2005. Elle a notamment donné des subventions au 100 Nons pour son développement organisationnel, au Festival Chanteclerc pour sa restructuration et l'établissement de partenariats communautaires, à l'Association culturelle franco-manitobaine pour la mise en œuvre de son plan stratégique, à Cinémental pour la création d'une stratégie de commercialisation et de documents publicitaires pour le festival, et à Théâtre dans le cimetière pour la production d'un nouveau spectacle. La Direction continue également de fournir des ressources humaines au Centre de services bilingues de Saint-Boniface.

En 2004-2005, la Direction a continué d'appuyer l'élaboration et l'administration d'ententes contractuelles relatives à des projets de consolidation financière de grands organismes artistiques et culturels. Elle a poursuivi son travail avec le Conseil des Arts du Manitoba et d'autres paliers du gouvernement en vue de stabiliser le budget du Winnipeg Symphony Orchestra (WSO), de la Manitoba Opera Association (MOA) et du Portage and District Arts Council (PDAC).

En 2004-2005, la Direction a fourni un appui, par l'entremise des Programmes de développement des entreprises et d'aide à la commercialisation des arts visuels et de l'artisanat, à douze galeries d'art commerciales et aux associations d'arts visuels et d'artisanat. La Direction a également continué de financer le Manitoba Visual Arts and Crafts Marketing Consortium.

2 e) Direction des arts :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 \$	Budget 2004-2005 ÉTP	\$	Écart positif (négatif)
Salaires et avantages sociaux	480,8	10,20	574,4	(93,6)
Autres dépenses	189,3		159,7	29,6
Développement de l'enregistrement cinématographique et sonore	3406,9		3641,9	(235,0)
Subventions	2961,2		3022,4	(61,2)
Total des dépenses	7038,2	10,20	7398,4	(360,2)

Services de bibliothèques publiques

En vertu de la *Loi sur les bibliothèques publiques*, le rôle de la Direction des services de bibliothèques publiques consiste à s'assurer que toute la population manitobaine a accès à des services de bibliothèque publique. Pour remplir son mandat, elle applique la politique du ministère et les lois provinciales et offre des services de consultation et de formation, ainsi que des services techniques, au personnel des bibliothèques publiques et aux membres des conseils d'administration. Elle dispense en outre des services de diffusion par l'entremise d'une collection centrale.

Pendant l'exercice 2004-2005, des subventions totalisant 4,9 millions de dollars ont été versées aux 108 bibliothèques publiques du Manitoba, ainsi qu'à des organismes connexes, dont la Manitoba Association of Library Technicians, la Manitoba Library Trustees Association, le Canadian Children's Book Centre, la Manitoba Library Association et la Manitoba School Library Association.

Les Services veillent à l'entretien du Réseau d'information des bibliothèques publiques du Manitoba (MAPLIN). MAPLIN est une base de données centrale comprenant les catalogues des bibliothèques publiques. Il contient environ 2 millions de fiches, lesquelles servent de « liste maîtresse », ainsi que de guide de localisation pour le partage de ressources. Vous pouvez consulter MAPLIN à l'adresse suivante : <http://maplin.gov.mb.ca>. En 2004-2005, il y a eu plus de 2,1 millions de demandes d'accès au site et 117 600 recherches ont été faites grâce à MAPLIN, donnant lieu à 40 200 demandes de documents.

En 2004-2005, les Services ont fait circuler 146 248 documents et ont offert bon nombre de programmes de soutien aux bibliothèques publiques des régions rurales et du Nord, ainsi qu'aux Manitobains et Manitobaines qui n'ont pas accès à une bibliothèque publique.

Les Services de perfectionnement ont fourni un soutien en matière d'éducation aux bibliothèques publiques rurales par l'entremise de consultations, de publications éducatives et d'ateliers régionaux, ainsi que d'un congrès de formation annuel qui s'est tenu à Brandon. Ces Services ont coordonné et animé un atelier d'orientation pour 15 nouveaux bibliothécaires travaillant dans des bibliothèques situées partout dans la province. En 2004-2005, les Services ont reçu plus de 2 000 demandes de soutien

technique et professionnel. Le bulletin des Services de bibliothèques publiques a été publié trois fois pendant l'année.

Les Services de diffusion acheminent du matériel vers les bibliothèques des régions rurales et du Nord, ainsi qu'aux membres de la population qui n'ont pas accès à une bibliothèque publique. La collection centrale comprend plus de 198 000 livres. Le programme des collections spéciales sert à enrichir les collections des bibliothèques des régions rurales et du Nord et offre du matériel d'alphabétisation, des ouvrages en français et des documents multilingues, des livres parlants pour les personnes qui ont un handicap visuel, du matériel audiovisuel et des ouvrages à gros caractères. En 2004-2005, 4161 ouvrages à gros caractères et 29 632 documents multimédias ont circulé dans les bibliothèques communautaires.

Le service aux Manitobaines et Manitobains qui n'ont pas accès à une bibliothèque publique a été assuré par le programme de bibliothèques itinérantes et par le programme de biblioposte, qui ont permis de faire circuler 4828 et plus de 69 000 documents respectivement. Le programme de biblioposte a continué d'enregistrer une augmentation des adhésions et des commandes sur Internet. Le programme a créé et distribué 1268 bibliographies à l'intention de ses clients. En décembre 2002, un projet pilote de biblioposte sur les terres fédérales a vu le jour à St. Theresa Point; ce programme avait plus de 107 membres en 2004.

Grâce au Programme de prêts inter-bibliothèques, les bibliothèques des régions rurales peuvent échanger des documents entre elles et avec d'autres sources provinciales ou nationales par l'entremise du système informatisé MAPLIN. Le personnel de la Direction a traité 17 000 demandes de prêts de la collection centrale en 2004-2005 et 40 200 autres documents ont été échangés directement entre les bibliothèques publiques par l'intermédiaire du réseau MAPLIN

Le programme de catalogage de la Direction offre des services à toutes les bibliothèques publiques des régions rurales, ainsi qu'à la collection centrale. Environ 9500 documents ont été catalogués. Le personnel s'occupe aussi de la mise à jour du catalogue central du réseau MAPLIN afin de faciliter le partage des ressources. Un programme créé par la Direction, appelé Cataloguing Robot (CatBot), offre une aide au catalogage aux bibliothèques, ce qui permet de réduire considérablement le coût de cette opération.

La Direction des Services des bibliothèques publiques ne cesse d'élargir et de renforcer ses partenariats, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement provincial. En collaboration avec la bibliothèque de l'Assemblée législative, la Direction a continué d'assurer un soutien technique et de fournir l'infrastructure nécessaire au système TALISMAN de la bibliothèque. La Direction poursuit son partenariat avec la bibliothèque du Centre de technologie industrielle afin d'offrir un service d'accès sur Internet aux catalogues de la bibliothèque. Grâce au Software Application Development Fund, la Direction a commencé la mise à niveau du système MAPLIN/TALISMAN afin d'établir un nouveau réseau de bibliothèques provinciales de pointe.

2 f) Services des bibliothèques publiques :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 \$	Budget 2004-2005	Écart positif (négatif)
		ÉTP	\$
Salaires et avantages sociaux	822,4	20,00	891,0 (68,6)
Autres dépenses	628,6		651,3 (22,7)
Subventions	4879,5		4895,6 (16,1)
Total des dépenses	6330,5	20,00	6437,9 (107,4)

Ressources historiques

La Direction a pour rôle de renforcer la prise de conscience, la participation, l'action collective et la gestion du riche héritage manitobain de ressources patrimoniales, en formulant des conseils de conservation, en appuyant le développement du leadership, en accordant une aide financière, en échangeant des découvertes récentes, et en mettant en œuvre des initiatives stratégiques pour le patrimoine de la province. La Direction des ressources historiques appuie l'engagement de la population manitobaine envers son patrimoine, qui s'exprime par l'intermédiaire de travail bénévole, de programmes éducatifs, de dons et d'organisations consacrées au patrimoine.

La *Loi sur les richesses du patrimoine* (1986) est le cadre juridique qui définit le mandat de la Direction.

Cette dernière s'est engagée à protéger et à mettre en valeur le précieux patrimoine du Manitoba :

- en préconisant le respect de l'intégrité et de l'authenticité des richesses historiques ;
- en réduisant au minimum la destruction, le vandalisme et les éventuels effets néfastes pour les ressources historiques ;
- en habilitant les organismes et les pouvoirs locaux à agir au nom de leur population afin de protéger et de gérer les richesses de leur patrimoine ;
- en reconnaissant la contribution essentielle des bénévoles à la gestion des richesses du patrimoine ;
- en veillant à ce que les attractions patrimoniales du Manitoba offrent à la population et aux touristes une représentation riche et bien dosée de la diversité et des réalisations de la province;
- en incitant les collectivités à participer aux activités patrimoniales qui célèbrent notre identité commune en tant que Manitobains, et en suscitant leur fierté ;
- en permettant aux industries patrimoniales de contribuer à l'économie manitobaine par le biais du tourisme, de l'artisanat, des métiers et des emplois professionnels.

En 2004-2005, les six musées à thème particulier du Manitoba ont mis au point des projets de marketing conjoints, ont participé à des salons professionnels particuliers et ont organisé des campagnes de publicité et de marketing direct.

Le programme de subventions de fonctionnement pour les musées communautaires met des sommes à la disposition des musées en question pour protéger et présenter au public les ressources patrimoniales du Manitoba. Sont admissibles les musées à but non lucratif, ouverts au public régulièrement (au moins 30 jours par an), possédant plus de la moitié de leurs collections et disposant d'un énoncé de mission. En 2004-2005, 109 musées communautaires ont reçu un montant total de 270 800 \$ en subvention de contrepartie. Environ huit musées communautaires sur dix se trouvent en région rurale.

La Direction a fourni des conseils techniques éclairés aux responsables d'un certain nombre de projets dans toute la province, et notamment en ce qui concerne l'église catholique ukrainienne St. Michael's (1904) à Olha, qui a fêté son centenaire en 2004. La congrégation a terminé récemment la restauration des fenêtres de l'église, ces travaux faisant partie d'un projet de restauration d'une durée de dix ans. La Direction a aussi offert des conseils techniques pour la restauration d'une maison en rondins (1884) à Manitou, qui a été transformée en centre d'accueil touristique. Les ressources patrimoniales, souvent fragiles et non renouvelables, doivent être bien entretenues et bien gérées si l'on veut les préserver pour les générations à venir. Trouver des possibilités de réutilisation des ressources patrimoniales et acquérir des compétences en gérance sont des moyens qui permettent d'intégrer les ressources patrimoniales à un nouveau mode de développement tout en préservant leur authenticité.

Si l'on veut que la population apprécie mieux son patrimoine, il faut la sensibiliser et lui transmettre l'expertise en la matière. En 2004-2005, grâce à l'appui et au dévouement des bénévoles de la communauté, une cérémonie d'inauguration de plaque commémorative a eu lieu au Commonwealth Air training Plan Museum, près de Brandon, pour confirmer la désignation de ce musée en tant que site historique provincial.

Le 12 mai, en reconnaissance de la fête du Manitoba, la Direction a poursuivi le programme de partenariat très réussi qui a pour but d'encourager les organismes communautaires du patrimoine à élaborer, en collaboration avec des écoles locales, des activités en classe portant sur la préservation du patrimoine. Cette année le programme comptait plus de 5000 participants, dont 47 organismes du patrimoine qui ont fait équipe avec près de 60 écoles.

Le gouvernement du Manitoba a conclu une entente de contribution avec Patrimoine canadien afin de permettre à la Direction des ressources historiques de poursuivre la mise en œuvre de l'Initiative des endroits historiques au Manitoba. L'entente prévoit l'inclusion de sites historiques désignés du Manitoba dans le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux, la promotion des *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*, et la participation des intervenants du secteur du patrimoine à l'initiative. Un protocole d'entente séparé a été signé en ce qui concerne le processus qui sert à déterminer l'admissibilité au Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales, fonds établi par le gouvernement fédéral et visant les propriétaires de bien-fonds patrimoniaux générateurs de revenus. En 2004-2005, la Direction a organisé à l'intention des intervenants du secteur du patrimoine des ateliers sur les outils prévus par l'Initiative des endroits historiques et sur la gestion fondée sur la valeur (notion sous-jacente importante pour l'Initiative). Ces ateliers visaient les conseillers en matière de patrimoine communautaire et les employés de musées. Les propriétaires de bien-fonds historiques devant être inclus dans le Répertoire canadien ont reçu des renseignements semblables au cours de rencontres individuelles.

Les comités consultatifs sur le patrimoine municipal de Brandon, Stonewall, Landsdowne, Selkirk et de Lac-du-Bonnet ont élaboré et renouvelé, de concert avec la Direction des ressources historiques, des plans de gestion des ressources du patrimoine. La Direction a aussi procédé à l'évaluation annuelle des besoins des comités consultatifs et a coordonné une analyse et un plan visant à répondre à ces besoins. La Direction a aidé Community Heritage Manitoba à organiser une conférence visant à faire connaître l'Initiative des endroits historiques aux collectivités de tout le Manitoba.

La Direction entreprend des évaluations de sites, assure la protection juridique des richesses patrimoniales en vertu de la *Loi sur les richesses du patrimoine*, et conclut des ententes stratégiques pour garantir le respect de la valeur intrinsèque de ces richesses. En 2004-2005, on a achevé la désignation officielle de trois sites provinciaux du patrimoine (le Pantages Theatre, la cathédrale anglicane St. John's et l'église orthodoxe ukrainienne St. Elias et son clocher) et de 10 sites municipaux du patrimoine. Le Manitoba Heritage Council a étudié des rapports de recherche sur les changements au sein de la population et les ressources historiques, et sur la Portage la Prairie Indian Residential School, ainsi que les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*, et l'on a amorcé la mise en œuvre des recommandations. Le document *The Heritage Landscape of the Crow Wing Study Region of Southeastern Manitoba; A Pilot Project* a été présenté aux organisations communautaires de la région et on a commencé la recherche en vue d'entreprendre une étude semblable de la région ouest du Mont Riding.

La Direction a évalué 1196 propositions d'aménagement foncier afin de déterminer leurs éventuels effets nuisibles sur les richesses du patrimoine, y compris plus de 60 projets d'aménagement de lots provinciaux en vue de la construction de chalets, pour le compte de Conservation Manitoba. Quarante-deux permis ont été délivrés, dont dix pour cent pour des études paléontologiques, et le reste pour des projets archéologiques. La Direction a administré 22 études d'impact réalisées par des experts-conseils indépendants. Elle a poursuivi avec succès l'administration de la quatrième année du projet archéologique d'une durée de cinq ans (2001-2006) financé par Manitoba Hydro et se déroulant dans la zone de la dérivation de la rivière Churchill. Le personnel de la Direction a dirigé deux excavations visant l'atténuation des impacts et deux projets d'arpentage dans la zone en question. Une séance entière du

37^e congrès annuel de l'Association canadienne d'archéologie, qui a eu lieu à Winnipeg en mai 2004, a été consacrée à faire le bilan du projet archéologique de la dérivation de la rivière Churchill. La Direction des ressources historiques a apporté une contribution importante à l'organisation de ce congrès national et le personnel de la Direction a présidé l'une des séances.

La Direction a continué de travailler en collaboration avec les responsables du maintien de l'ordre, ainsi qu'avec les communautés autochtones et locales, dans le but de gérer les « restes humains découverts » appartenant à des dépouilles inhumées hors des limites des lieux de sépulture reconnus et n'ayant pas d'importance médico-légale, mais ayant, en revanche, une grande valeur patrimoniale. Deux personnes ont été inhumées de nouveau à Valley River. Les restes de sept personnes ont été découverts, dont trois dans le cadre du projet archéologique de la dérivation de la rivière Churchill et quatre au parc provincial Whiteshell. La Direction a organisé une cérémonie du calumet en l'honneur des dépouilles trouvées au lac Wuskwatim depuis 2001. Des anciens, des membres du conseil et le chef de la nation crie Nisichawayasihk (Nelson House) ont assisté à cette cérémonie, ainsi que des anciens de Fairford et Cross Lake, et des représentants de l'université de Winnipeg et du Musée du Manitoba.

2 g) Ressources historiques :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 \$		Budget 2004-2005	Écart positif (négatif)
	ÉTP	\$		
Salaires et avantages sociaux	1438,1	22,55	1248,4	189,7
Autres dépenses	855,5		417,2	438,3
Subventions	932,9		952,9	(20,0)
Total des dépenses	3226,5	22,55	2618,5	608,0

Direction des loisirs et des services régionaux

La Direction des loisirs et des services régionaux offre des services de consultation et d'accès aux ressources en collaboration avec les autres directions et organismes de Culture, Patrimoine et Tourisme, d'autres ministères provinciaux, ainsi que des ministères fédéraux et des organisations communautaires. La Direction est aussi chargée de consolider le système qui permet de créer et de soutenir les possibilités en matière de loisirs, d'activité physique, de bien-être, de culture, de patrimoine, de tourisme et de sport à l'échelle communautaire et régionale. Elle aide également les collectivités, et les organismes communautaires et provinciaux à élaborer des plans stratégiques et à répondre aux besoins qu'ils ont cernés.

Le personnel des bureaux régionaux de la région du Nord (The Pas et Thompson), de la région des Parcs (Dauphin), de l'Ouest (Brandon), du Centre (Morden), d'Entre-les-Lacs (Gimli) et de l'Est (Beauséjour), ainsi que du bureau de Winnipeg a donné des conseils à nombre des 201 municipalités constituées en corporations, des 50 collectivités du Nord et des 65 collectivités des Premières nations du Manitoba, et leur a facilité l'accès aux programmes de la Direction.

Par l'intermédiaire du programme Possibilités récréatives, la Direction a versé des fonds à 44 commissions de loisirs composées de 123 administrations municipales et 23 divisions et districts scolaires, afin qu'elles puissent accroître les possibilités de loisirs dans leur région.

Les bénévoles de 17 associations de sentiers récréatifs qui participaient à la création du Sentier transcanadien et d'autres sentiers locaux ont bénéficié de conseils et de soutien financier Grâce à eux,

800 km (sur 1300 km au total) ont été ajoutés au Sentier transcanadien dans la province et plus de 190 km à d'autres sentiers du Manitoba depuis l'année 2000.

La Direction a coordonné le soutien offert par le gouvernement du Manitoba à la nouvelle initiative de l'université du Manitoba sur les érudits autochtones. La professeure Janice Forsyth, érudite autochtone, a pris son poste à la faculté d'Éducation physique et d'étude des loisirs en janvier 2005. Ce poste, unique au Canada, permettra de faire de la recherche sur la participation des Autochtones du Manitoba aux activités sportives, récréatives et physiques et sur les obstacles auxquels ils se heurtent.

La Direction a fait la promotion de la vie active et de la bonne santé en distribuant 20 000 exemplaires des guides d'activité physique de Santé Canada, qui visent les adultes, les adultes âgés, les enfants et les jeunes, et plus de 8000 exemplaires de la brochure sur la marche. Le ministère a partagé avec Santé Manitoba/Vie saine et le bureau d'Enfants en santé Manitoba le coût d'achat (55 000 \$) de la trousse In Motion, stratégie élaborée par le programme In Motion de Saskatoon, qui a connu un grand succès. Cette trousse contient des outils de marketing et de promotion et permet d'avoir accès à des services de consultation en vue de créer une stratégie manitobaine en matière d'activité physique.

La Direction a aidé les festivals communautaires en leur accordant 44 subventions par l'entremise du Programme de soutien aux festivals communautaires. Grâce aux conseils et à l'aide du personnel des services régionaux, plus de 280 demandes ont été adressées au programme Place aux communautés pour des projets d'immobilisations en région rurale et plus de 120 demandes ont été soumises au Programme de soutien à l'éveil artistique pour des projets communautaires artistiques. Le personnel des services régionaux a continué à collaborer avec des comités qui s'occupent d'expositions-concours afin de permettre à des artistes visuels des régions rurales et du Nord d'exposer leurs œuvres et de recevoir des critiques professionnelles à l'occasion de 5 expositions-concours.

La Direction a permis à plus de 200 enfants et jeunes de participer à des camps d'été, grâce à l'octroi de subventions d'un total de 40 000 \$ au Sunshine Fund et au Westman Sun Fund. De plus, la Direction a aidé 1 700 élèves et bénévoles de 39 écoles des régions éloignées et du Nord à participer à des activités sportives et à des jeux grâce à une subvention de 26 100 \$ accordée aux Frontier Games de la division scolaire Frontier.

La Direction a favorisé la bonne marche et la sécurité des arénas, des pistes de curling et des piscines communautaires en offrant une formation à 65 gérants d'établissements par l'intermédiaire des cours destinés aux gérants d'établissements de loisirs organisés par le ministère.

Des bénévoles et des professionnels du secteur des loisirs, ainsi que des représentants élus, ont bénéficié d'activités de développement du leadership et des compétences au cours de la conférence sur les loisirs pour les bénévoles communautaires. En 25 ans, plus de 4 400 personnes ont participé à la conférence. La Direction a aussi veillé à la qualité des programmes estivaux de loisirs pour enfants en formant 50 animateurs de jeux pour les programmes communautaires des régions rurales du Manitoba.

La Direction a remercié les bénévoles communautaires du Manitoba par l'entremise du Programme de certificats de mérite pour service bénévole, en distribuant 40 certificats de mérite.

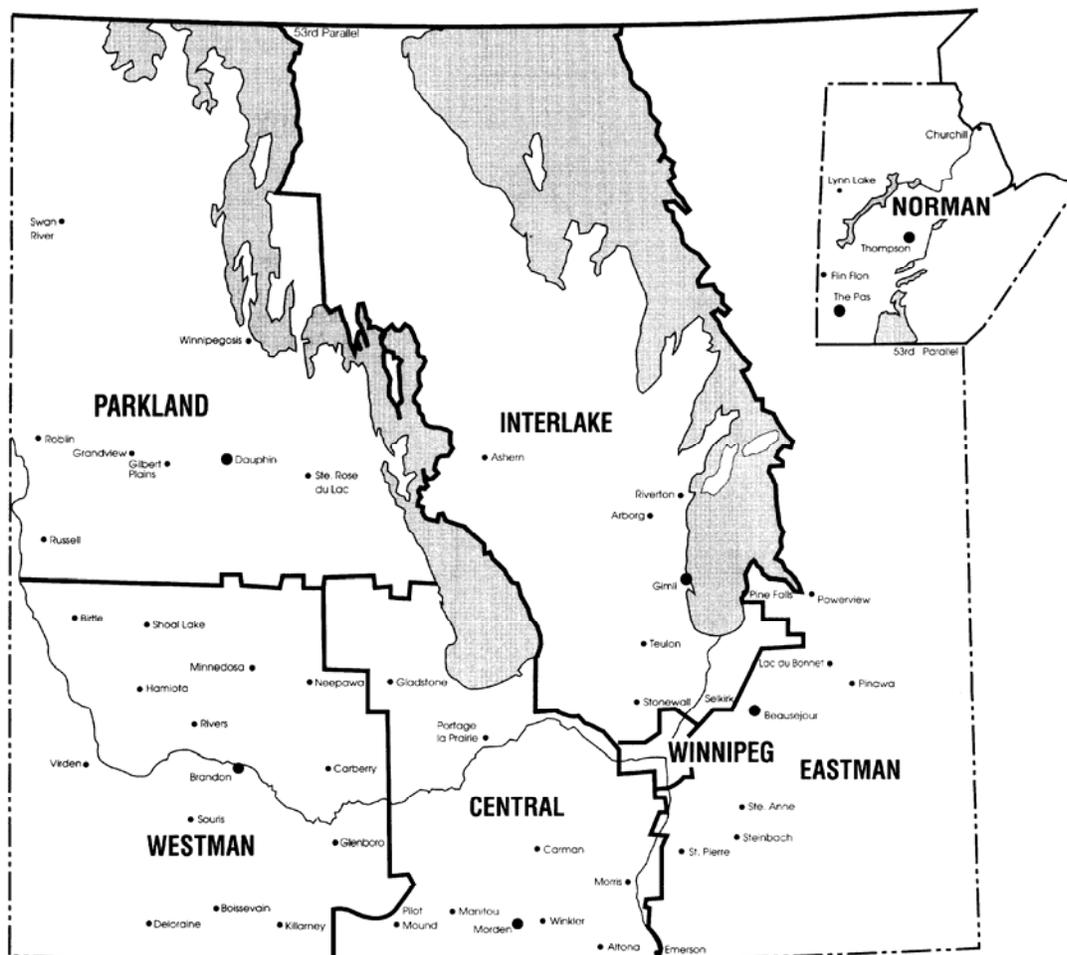
Dans le cadre de son souper annuel en l'honneur des bénévoles, et avec l'aide du ministère, le Volunteer Centre of Winnipeg a coordonné la sélection des lauréats des prix du lieutenant-gouverneur pour service bénévole. Six personnes, qui représentaient cinq régions du Manitoba, ont reçu le prix communautaire Faire la différence et une personne a reçu le prix vice-royal.

2 h) Loisirs et services régionaux :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 \$	Budget 2004-2005	Écart positif (négatif)
		ÉTP	\$
Salaires et avantages sociaux	1476,9	28,00	1562,7 (85,8)
Autres dépenses	492,6		507,1 (14,5)
Subventions	1555,8		1546,3 9,5
Total des dépenses	3525,3	28,00	3616,1 (90,8)

CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME MANITOBA

POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUR LES PROGRAMMES ET LES SERVICES DU MINISTÈRE, ADRESSEZ-VOUS À VOTRE BUREAU RÉGIONAL :



BUREAUX RÉGIONAUX

RÉGION DE L'EST

20, 1^{re} Rue Sud
Beauséjour (Manitoba)
R0E 0C0
Tél. : 268-6018
Télé. : 268-6070
Sans frais : 1 800 665-6107

RÉGION D'ENTRE-LES-LACS

62, 2^e Avenue
C.P. 1519
Gimli (Manitoba)
R0C 1B0
Tél. : 642-6006
Télé. : 642-6080
Télé. : 623-5792

RÉGION DU NORD, THE PAS

C.P. 2550
Angle de la 3^e Rue et de
l'avenue Ross
The Pas (Manitoba)
R9A 1M4
Tél. : 627-8213

RÉGION DES PARCS

27, 2^e Avenue Sud-Ouest
Dauphin (Manitoba)
Tél. : 622-2022
Télé. : 638-6558

RÉGION DU CENTRE

225, rue Wardrop
Morden (Manitoba)
R6M 1N4
Tél. : 822-5418
Télé. : 822-4792

RÉGION DE L'OUEST

340, 9^e Rue, bureau 116
Brandon (Manitoba)
R7A 6C2
Tél. : 726-6066
Télé. : 726-6583
Sans frais : 1 800 259-6592

RÉGION DU NORD, THOMPSON

59, promenade Elizabeth
Thompson (Manitoba)
R8N 1X4
Tél. : 677-6780
Télé. : 677-6862

Services de communication du Manitoba

La Division coordonne et gère, pour le gouvernement, les services de publicité, de communication et d'information du public. À titre de service central de communication, la Division a pour mandat d'améliorer la qualité, l'uniformité, la transparence et la rentabilité des communications et de la publicité. Elle offre ses services conformément à la *Loi sur les publications officielles* et la *Loi sur les armoiries, les emblèmes et le tartan du Manitoba*. Elle veille en outre à faire respecter les directives provinciales relatives à l'identité visuelle.

La Division offre aux ministères des services de soutien dans le domaine des communications, telles la gestion de projets, la planification stratégique, la conception et la rédaction. Elle gère aussi les communications du gouvernement en coordonnant le site Web de celui-ci, les services d'information à l'intention des médias et les services de renseignements à l'intention du public (le Service de renseignements au public et la Direction des publications officielles). La Division offre aussi des services d'aide à la communication aux organismes de la Couronne.

Les principaux services de la Division sont : publicité et promotion des programmes, création, relations publiques, production et services médiatiques, services d'information, et services commerciaux et Internet, et notamment le Service de renseignements au public et la Direction des publications officielles.

La Section de la publicité et de la promotion des programmes aide les ministères à élaborer des plans, des stratégies et du matériel publicitaires pour assurer la qualité, la rentabilité et la cohérence des messages diffusés par le gouvernement. Son personnel consulte les ministères pour définir le message, la méthode et le moyen de communication qui répondront aux besoins de promotion. La Section coordonne aussi l'élaboration de programmes interministériels de publicité et d'information. Elle met en application les lignes directrices relatives aux normes de graphisme et de conception.

Le Services de création fournit des lignes directrices permettant d'assurer la qualité et l'efficacité de toutes les communications produites au nom des ministères du gouvernement. La Direction collabore étroitement avec le personnel de la division, les ministères et les fournisseurs de services de création en vue de l'établissement de stratégies et de produits de communication. Le personnel fournit aussi des services de rédaction publicitaire et de graphisme afin que le matériel produit pour le public soit uniforme et d'excellente qualité.

La Section des relations publiques coordonne les activités d'information publique et offre des conseils quant à la méthode de communication la plus efficace. Son personnel prépare des plans stratégiques, rédige des communiqués, agit comme intermédiaire auprès des médias et organise des manifestations spéciales ; il assure la recherche, la rédaction et le suivi pour la production des publications gouvernementales d'information. Il coordonne également la rédaction des discours des ministres ou des personnes représentant ceux-ci. La Section coordonne en outre la diffusion de l'information durant les situations d'urgence comme les inondations, les incendies de forêt importants et les circonstances exigeant l'évacuation et le relogement de la population. Ses tâches comprennent la dotation en personnel des lignes téléphoniques de renseignement pour les médias, l'organisation d'interviews avec les journalistes, ainsi que la production et la diffusion de communiqués et de documents d'information publique sur les situations d'urgence.

La Section de la production et des services médiatiques coordonne, pour les ministères, l'achat de services divers, tels qu'impression, conception graphique, production électronique, recherche, publicité et autres services de communication. Elle offre aussi aux ministères, aux sociétés de la Couronne et aux organismes gouvernementaux des services de planification, d'achat et de suivi en matière de communication et de publicité. Avec la Section des relations publiques et la Section de la publicité et de la promotion des programmes, son personnel élabore des stratégies ainsi que des propositions et des estimations pour les campagnes d'information et de publicité.

La Section des services d'information est responsable de la révision finale, de la coordination et de la distribution des communiqués de presse publiés pour les médias d'information du Manitoba. Les communiqués de presse sont également distribués immédiatement par courrier électronique et par Internet. La Section prépare aussi chaque semaine des imprimés de ces communiqués de presse qu'elle distribue aux bibliothèques, aux municipalités, aux parlementaires provinciaux et aux parlementaires fédéraux, ainsi qu'aux groupes d'intérêt. En outre, la Section prépare chaque semaine des documents d'information audio à l'intention des médias d'information du Manitoba et des personnes ayant une déficience visuelle. Elle diffuse et enregistre sur bande vidéo la période quotidienne des questions à l'Assemblée législative du Manitoba, laquelle est transmise en direct aux établissements commerciaux et câblodistributeurs de Winnipeg et en différé aux stations de télévision des régions rurales desservies par le câble.

La Section des services commerciaux et Internet travaille étroitement avec les ministères et le Bureau des technologies de l'information afin d'élaborer des façons novatrices et efficaces d'offrir des services publics et diffuser de l'information par l'intermédiaire du site Web du gouvernement. Le site contient des renseignements sur chaque ministère du gouvernement. La Section des services commerciaux et Internet des Services de communication du Manitoba ont collaboré avec la Section de coordination des services, Manitoba Information and Communications Technology et les intervenants du ministère pour élaborer une politique et des normes complètes pour la gestion du site Web du gouvernement et ont contribué à la planification générale des futurs services en ligne qui seront offerts par le gouvernement. Le site Web du gouvernement est mis à jour presque chaque jour ouvrable et fournit des renseignements d'actualité sur les conditions routières, les communiqués de presse, les changements législatifs et les nouveaux programmes. Le site fait aussi partie intégrante de la stratégie du gouvernement en ce qui a trait aux communications en situations d'urgence et aux campagnes de sensibilisation à la sécurité destinées au public.

Le Service de renseignements au public est un service téléphonique bilingue et gratuit qui fournit des services d'aiguillage et des renseignements au sujet des ministères, des organismes et des programmes provinciaux, ainsi que de divers sujets d'actualité. Il répond aussi aux demandes du public en administrant le Service de renseignements du site Web du gouvernement du Manitoba. Il sert de télécentre à l'occasion d'activités gouvernementales spéciales comme l'adoption de mesures d'urgence et les élections générales provinciales. Le Service de renseignements au public du gouvernement du Manitoba a été amalgamé à la Section chargée des services Internet afin d'améliorer la coordination des services offerts par téléphone, en ligne et en personne. Le Service de renseignements au public a contribué à la planification de l'élargissement de ces services et fourni un soutien par téléphone aux campagnes publiques lancées sur certains sujets, tels l'extension à toute la province de l'interdiction de fumer et le programme de Crédit de taxes scolaires pour les propriétaires de terres agricoles.

La Section des publications officielles met les renseignements gouvernementaux, sous forme d'imprimés et sur Internet, à la disposition du public et de groupes d'intérêt comme le milieu juridique, le monde de la finance et celui de l'éducation. Ces publications comprennent les lois du Manitoba, sous la forme de la Codification permanente des lois du Manitoba (CPLM), les règlements connexes, la Gazette du Manitoba et les publications gouvernementales. La Section gère les activités d'impression des lois et des règlements par l'intermédiaire d'imprimeurs qu'elle engage à contrat et elle veille à la mise à jour des lois sur le site Web du gouvernement du Manitoba. Elle assure également la distribution des lois et des règlements au moyen d'abonnements, de vente par correspondance et de vente au comptoir.

Les Services de communication du Manitoba ont aussi participé à la mise en œuvre de l'Initiative de coordination des services, un programme pluriministériel très important visant à réorienter la prestation des services au public. Cette initiative aide le gouvernement à mieux servir les Manitobains et Manitobaines en coordonnant la prestation des programmes et des services à l'aide de voies d'accès multiples dont le Web, le téléphone et des centres de renseignements.

3(a) Services de communication du Manitoba:

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 \$	Budget 2004-2005	Écart positif (négatif)
		ÉTP	\$
Salaires et avantages sociaux	3842,3	68,00	3709,8 132,5
Autres dépenses	1114,7		1265,3 (150,6)
Publicité du secteur public	1755,0		1976,5 (221,5)
Moins : Somme récupérable d'autres postes	(2375,8)		(2735,5) 359,7
Total des dépenses	4336,2	68,00	4216,1 120,1

Division des services provinciaux

La Division des services provinciaux a pour mission d'offrir des programmes de gestion de l'information ministérielle et de rendre l'information gouvernementale accessible au public. Elle se compose de trois directions : Service de traduction, Archives du Manitoba et Bibliothèque de l'Assemblée législative. Les services de la Division sont assurés conformément à la *Loi sur les archives et la tenue de dossiers*, la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, la *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative* et la *Loi sur le Manitoba*.

Service de traduction

Conformément à la *Loi sur le Manitoba*, ainsi qu'à la politique des services en langue française, le Service de traduction procure des services de traduction et d'interprétation économiques et de qualité. Il offre ces services aux ministères et organismes gouvernementaux, aux tribunaux, aux sociétés de la Couronne et à l'Assemblée législative.

En 2004-2005, la production globale de traductions écrites dans les deux langues officielles s'est élevée à 16 423 pages, ce qui représente une hausse de 163 pages par rapport à l'exercice 2003-2004. La Direction a terminé la mise en place du logiciel Trados et de sa mémoire de traduction, et a pu exploiter les traductions existantes afin de fournir des services plus rapides.

Au total, plus de 300 directions et organismes gouvernementaux ont eu recours à des services de traduction:

	Demande réelle		Demande prévue	
	Pages	Mots	Pages	Mots
Anglais – français	14 267	3 566 750	18 000	4 500 000
Français – anglais	2 157	539 250	2 100	525 000
Total :	16 424	4 106 000	20 100	5 025 000

Des services d'interprétation (traduction orale) sont assurés dans les tribunaux et à l'Assemblée législative, ainsi qu'à l'occasion d'audiences publiques et des réunions interprovinciales et nationales où le Manitoba est la province hôte. La demande a représenté 364 jours-personnes de travail d'interprétation et de recherche, et a nécessité la participation à 173 séances d'interprétation. Le nombre de demandes d'interprétation a augmenté de façon considérable au cours des quelques dernières années. Le grand nombre de demandes pour l'exercice 2004-2005 est dû aux services fournis à l'Assemblée législative au cours de deux débats sur le budget et à un accroissement des demandes venant des tribunaux et des organismes quasi judiciaires.

Des données terminologiques (c'est-à-dire des équivalents dans les deux langues officielles et des appellations officielles normalisées) sont créées, conservées et mises à jour pour la province. Elles sont fournies au gouvernement, aux tribunaux, aux sociétés d'État et à l'Assemblée législative ainsi qu'aux autres administrations qui en font la demande. La Direction a réussi à répondre efficacement aux demandes du personnel des régions désignées bilingues, du personnel de ministères et d'organismes visés par la Politique en matière de services en langue française, ainsi qu'aux demandes d'autres administrations. En 2004-2005, le nombre de demandes s'est chiffré à 827 et a donné lieu à la production de 3 731 unités terminologiques.

3 c) Service de traduction :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 \$	Budget 2004-2005	Écart positif (négatif)
		ÉTP	\$
Salaires et avantages sociaux	1419,4	24,00	1498,8 (79,4)
Autres dépenses	652,1		415,2 236,9
Moins : Somme récupérable d'autres postes	(269,7)		(269,7) -
Total des dépenses	1801,8	24,00	1644,3 157,5

Archives du Manitoba

Les Archives du Manitoba ont pour objet de préserver et de protéger les renseignements consignés, et de faciliter l'accès à ces renseignements. Les Archives protègent des renseignements d'importance capitale pour l'identité des collectivités, le mieux-être de la population, ainsi que la connaissance individuelle et collective. Elles protègent aussi les documents relatifs aux droits et obligations réciproques signés par les membres de la société et les autorités élues. Les Archives ont un mandat exclusif pour la préservation des documents du gouvernement et de ses organismes, des tribunaux et de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et un mandat discrétionnaire pour les documents d'organismes publics locaux et ceux des organismes et particuliers du secteur privé du Manitoba.

Conformément à la *Loi sur les archives et la tenue de dossiers*, le Bureau des documents du gouvernement est chargé d'encourager le gouvernement à tenir ses dossiers de façon responsable en établissant des politiques et des normes, et en fournissant des services de consultation qui servent à faciliter la création, l'utilisation, la préservation et l'élimination des dossiers, sous quelque forme qu'ils soient. Il offre un service d'entreposage sous contrôle, de repérage et de destruction des dossiers sur papier par l'intermédiaire du. Les Archives font partie d'un groupe de travail interministériel qui est en train de mettre sur pied des méthodes efficaces de tenue des dossiers informatiques dans le cadre d'une initiative générale de gestion de l'information.

Les Archives sont également chargées de l'administration centrale et de la coordination de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. En plus de s'appliquer aux ministères et organismes du gouvernement provincial, cette Loi s'étend à plus de 350 organismes publics locaux, y compris aux municipalités, aux divisions scolaires, aux collèges, aux universités et aux offices régionaux de la santé. La *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* fait l'objet d'un rapport annuel séparé.

Le tableau suivant montre les principales activités régulières des Archives du Manitoba :

Activité de base	Chiffres réels 2004-2005	Activité de base	Chiffres réels 2004-2005
▪ Visites sur place pour la recherche	▪ 6087	▪ Documents privés acquis (mètres)	▪ 53
▪ Demandes extérieures	▪ 13 113	▪ Documents publics acquis (mètres)	▪ 787
▪ Documents demandés	▪ 62 462	▪ Centre de préarchivage - documents consultés par les ministères	▪ 25 070
▪ Copies fournies (tous les médias)	▪ 53 053	▪ Centre de préarchivage - documents transférés par les ministères	▪ 16 408
▪ Bobines de microfilm prêtées	▪ 1549	▪ Contacts avec des organismes publics pour consultation	▪ 2187
▪ Visites guidées	▪ 1101	▪ Services de consultation en matière d'archivage (jours)	▪ 410

Au mois d'avril, on a organisé une réception dans les locaux des Archives du Manitoba pour fêter le dixième anniversaire de la donation des archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson au Manitoba en 1994. Monsieur Eric Robinson, ministre de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme du Manitoba, a accueilli les membres du conseil d'administration de la HBCHF, des représentants de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et les directeurs généraux du Musée du Manitoba et de la Société d'histoire nationale du Canada. Les Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson ont prêté des cartes d'Ac ko mok ki à la Library of Congress de Washington, D.C., pour son exposition intitulée *Rivers, Edens, Empires – Lewis & Clark and the Revealing of America*, lorsque celle-ci se trouvait à Omaha, au Nebraska et à Grand Forks, au Dakota du Nord. Les Archives de la CBH ont aussi organisé dans leurs locaux une exposition intitulée « All that blankets should be, more than other blankets are », à l'occasion de ce dixième anniversaire. L'exposition, constituée de photos et d'objets, est restée ouverte d'avril 2004 à juin 2005.

Les acquisitions des Archives de la CBH comprennent notamment des photographies prises et recueillies (1922-1928) par Robert Boyd Stewart, qui accompagnait les bateaux de ravitaillement de la CBH lorsque ceux-ci se rendaient dans les postes du Nord en été, des documents venant du magasin de la Simpson Company à Halifax (principalement des photographies allant des années 1940 aux années 1960), des photographies et un journal intime appartenant à Edwin Mills, qui était à bord du *Nascopie* - bateau de la CBH - pendant son voyage dans l'Arctique en 1937, et des photographies et des textes se rapportant à

Nathaniel Murdock William John (N.M.W.J.) McKenzie (employé de la CBH de 1876 à 1916) et donnant des renseignements sur les postes et les activités de la CBH.

On a fait cinquante-six ajouts (70 en 2003-2004) aux collections existantes d'organismes du secteur privé. Parmi les plus importants, citons les enregistrements vidéo remis par le Manitoba Labour Education Centre et qui portent sur son rôle en matière d'éducation, d'organisation et de soutien aux syndicats, les 2400 images données par l'ancien lieutenant-gouverneur Peter Liba et qui ont été prises pendant son mandat (1999-2004), les 150 images de l'inondation de 1950 présentées par Jean Doern, et d'autres documents photographiques du major John Leslie Charles, qui montrent la construction du chemin de fer dans la région nord du Manitoba (1927-1963).

Les entrées continuent d'être ajoutées régulièrement dans la base de données Keystone, et l'on s'occupe de certaines questions techniques en prévision du moment où le public aura accès aux renseignements sur Internet. Le site Web des Archives a été visité 604 265 fois.

Les Archives ont contribué à deux projets de numérisation – plus de 9000 images ont été passées au lecteur optique pour *Manitobia: Vie et époque*, projet conçu par le Consortium des bibliothèques du Manitoba et pour *The Populist Project: a Window on a Nation Building Experience*. Ces deux projets visent à créer des bases de données qui pourront servir aux jeunes et aux enseignants du Canada. Les Archives ont partagé les frais de deux projets d'archivage (d'un total de 6500 \$) avec le gouvernement fédéral - l'un des projets portait sur les dossiers de Santé Manitoba (1955-1978) et l'autre était le microfilmage de registres de copies de documents du bureau du Trésorier provincial adjoint (1877-1911) en vue de leur préservation.

3(d) Archives du Manitoba:

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 \$	Budget 2004-2005		Écart positif (négatif)
		ÉTP	\$	
Salaires et avantages sociaux	2334,7	45,00	2319,1	15,6
Autres dépenses	1851,1		1868,2	(17,1)
Moins : Somme récupérable d'autres postes	(524,9)		(516,6)	(8,3)
Total des dépenses	3660,9	45,00	3670,7	(9,8)

Bibliothèque de l'Assemblée législative

La bibliothèque de l'Assemblée législative contribue à la bonne gestion des affaires publiques et à l'existence d'une société bien informée en offrant au gouvernement, à l'Assemblée législative et à la population du Manitoba des services de renseignements spécialisés, d'une manière efficace, efficiente et impartiale. Elle s'acquitte aussi de son mandat en assurant l'accès aux œuvres publiées manitobaines pour les générations présentes et futures.

La bibliothèque de l'Assemblée législative, qui figure parmi les plus vieilles de la province, est dotée d'une collection qui reflète l'évolution des intérêts et des aspirations des Manitobains et Manitobaines pendant plus de 100 ans. Elle commande des livres, rapports et revues auprès d'éditeurs du monde entier pour appuyer les travaux de l'Assemblée législative et du gouvernement. Les nouveaux documents sont catalogués et traités rapidement. Parmi les 43 814 documents qui se sont ajoutés à la collection au cours de l'exercice, 90 % étaient mis à la disposition du public moins d'une semaine après leur réception.

Le personnel essaie de prévoir les besoins des usagers au moment de choisir les documents à ajouter à la collection. Parmi les domaines qui ont fait l'objet d'une forte demande en 2004-2005, on comptait l'élaboration des politiques, la gestion des affaires publiques, la politique sociale et le développement économique et communautaire. Voici quelques titres représentatifs : *Entrepreneurship and community economic development*, publié par McGill-Queen's University Press, *Legislating for results*, publié par la Conférence nationale des législatures d'État, *Current issues surrounding poverty and welfare programming in Canada: two reviews*, publié par le Centre canadien de politiques alternatives, *The hateful and the obscene: studies in the limits of free expression*, publié par la University of Toronto Press, et *Smart communities: how citizens and local leaders can use strategic thinking to build a brighter future*, publié par Jossey-Bass.

Depuis 1919, l'Assemblée législative administre la législation en matière de dépôt légal au sein de la province afin que tout ouvrage publié au Manitoba soit accessible aux chercheurs. En 2004-2005, la Bibliothèque a reçu 485 livres et 214 revues et journaux manitobains grâce à la coopération et au soutien constants des éditeurs de la province. Voici certains exemples de livres en dépôt légal : *Storm signals: a history of weather in Manitoba*, de Shelley Penziwol, publié par Great Plains Publications, *Dancing backwards: a social history of Canadian women in politics*, de Sharon Carstairs, publié par Heartland Associates, *Beyond redemption: the people vs Lucas and Bender*, de John D. Montgomery, publié par J. Gordon Shillingford Publishing, *Brookside cemetery: a celebration of life*, publié par la Cemeteries Branch de la ville de Winnipeg, *Freshwater fishes of Manitoba*, de Kenneth Stewart, publié par la University of Manitoba Press.

La salle de consultation principale, située au 200, rue Vaughan, est utilisée par des chercheurs qui prennent connaissance des journaux communautaires, des documents d'histoire locale et des publications gouvernementales. Le personnel consulte des sources imprimées et électroniques afin de fournir à la clientèle gouvernementale des informations factuelles, statistiques et comparatives ; il lui fournit en outre des documents précis sur demande. En 2004-2005, le personnel de la Bibliothèque a répondu à 10 432 demandes, et les clients et les membres du personnel se sont servis de 16 913 documents des collections de la bibliothèque pour faire leurs recherches.

Pour bien des clients de la bibliothèque, les visites en personne et l'utilisation directe des collections sont une activité du passé. Ils se servent de plus en plus fréquemment d'Internet et d'autres ressources électroniques pour trouver des renseignements. Les fonds consacrés ces dernières années par la Bibliothèque au développement de son site Web pour que les clients aient le choix entre les visites en personne et les visites virtuelles ont permis à ce site de devenir un guichet unique commode pour le personnel du gouvernement et le public. Les pages les plus utilisées du Bureau de renseignements virtuel sont celles qui mènent aux ministères, conseils et commissions, ainsi qu'aux renseignements financiers de toutes les administrations du Canada.

La Bibliothèque a poursuivi le catalogage rétrospectif de la collection de documents anciens, ce qui a permis d'enrichir la base de données MAPLIN en y ajoutant des documents historiques concernant le Manitoba. En 2004-2005, ces documents historiques manitobains ont représenté environ 25 % de tous les ouvrages catalogués.

Afin de continuer d'assurer le partage des ressources documentaires, la Bibliothèque a distribué 4 644 publications du gouvernement du Manitoba à sept bibliothèques manitobaines en vertu du Programme de dépôt légal des bibliothèques du Manitoba. Chacune de ces bibliothèques est à son tour en mesure de desservir d'autres bibliothèques de sa région ou de son réseau. Depuis plus de 40 ans, la Bibliothèque de l'Assemblée législative continue à participer à des accords d'échange provinciaux, nationaux et internationaux pour le compte de la Province.

La Bibliothèque signale aussi aux dépositaires le nombre croissant de publications sur Internet, en incluant les adresses URL dans le *Monthly Checklist*. Ceci est indicatif de l'évolution des habitudes du gouvernement du Manitoba en ce qui concerne les publications : il se sert en effet de plus en plus de l'Internet pour disséminer l'information.

Au cours de l'exercice 2004-2005, la Bibliothèque de l'Assemblée législative a travaillé avec le Manitoba Library Consortium - Consortium des bibliothèques du Manitoba, les Archives of Manitoba, l'université du Manitoba et l'université de Winnipeg, en vue de numériser des journaux du Manitoba faisant partie de la collection de la Bibliothèque et datant de 1859 à 1919, ainsi que des documents des Archives du Manitoba, de l'université de Winnipeg, de la Société historique de Saint-Boniface et du Collège universitaire de Saint-Boniface. Le projet, intitulé Manitoba.ca, a été financé par le ministère du Patrimoine canadien par l'intermédiaire du programme La culture canadienne en ligne. Les documents numérisés, qui sont constitués de plus de 120 000 pages de journaux et 490 documents d'archives, représentent une ressource sans égale sur les débuts de la province et sont accessibles à tous gratuitement sur le site www.manitobia.ca.

3 e) Bibliothèque de l'Assemblée législative :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 \$	ÉTP	Budget 2004-2005 \$	Écart positif (négatif)
Salaires et avantages sociaux	780,3	16,50	825,1	(44,8)
Autres dépenses	581,8		590,5	(8,7)
Total des dépenses	1362,1	16,50	1415,6	(53,5)

Division du tourisme

La Division du tourisme contribue à la prospérité économique de la province en facilitant et en soutenant la croissance et le développement du tourisme en harmonie avec l'environnement et en collaboration avec tous les intervenants.

Le Manitoba offre un large éventail de possibilités touristiques à la fois attrayantes et variées. Une industrie de tourisme en plein essor améliore la qualité de vie de tous les résidents en leur offrant un accès à des perspectives touristiques intéressantes. Le tourisme est un pôle d'attraction pour le développement communautaire et il peut stimuler la croissance dans le domaine des arts, de la culture et du patrimoine. Une multitude de festivals et d'événements tenus à l'échelle de la province permet d'attirer les touristes et de favoriser l'esprit communautaire. Un intérêt croissant envers l'écotourisme a fait ressortir la nécessité de protéger les ressources naturelles prisées.

Le secteur du tourisme a connu une forte croissance. Les recettes provenant de ce secteur ont augmenté de 22 %, passant de 1,14 milliard de dollars en 1999 à 1,39 milliard de dollars en 2003. Environ 38 % des recettes, soit plus de 531 millions de dollars proviennent de marchés de l'extérieur de la province. En 2003, le tourisme a fourni plus de 17 000 emplois directs et plus de 30 500 emplois indirects et induits.

L'adoption de la *Loi sur la Société Voyage Manitoba* le 24 novembre 2004 a fait de Voyage Manitoba une société d'état au service du secteur touristique. La Loi est comparable aux lois qui régissent des organismes de tourisme dans d'autres régions du Canada. Paul Robson, directeur-général de la Red River Exhibition Association, préside le conseil d'administration composé de 15 membres.

Voyage Manitoba a pour mandat de favoriser le développement durable du secteur touristique en établissant de nouveaux liens entre les intervenants des secteurs public et privé. Le plan d'activités initial, qui porte sur trois ans, indique que le conseil d'administration, constitué de représentants du secteur du tourisme, s'engage à établir des stratégies axées sur le marché et s'appuyant sur les résultats de la recherche afin de soutenir le développement du tourisme. Ce plan comprend trois priorités stratégiques :

- faire connaître le Manitoba en tant que destination touristique de qualité accessible toute l'année;
- garantir aux visiteurs une expérience exceptionnelle au Manitoba;
- et encourager le professionnalisme au sein du secteur du tourisme.

En collaborant avec les bénévoles qui participent aux efforts de planification de comités consultatifs et groupes de travail du secteur du tourisme, Voyage Manitoba élaborera des programmes axés sur des domaines dans lesquels les investissements vont augmenter de façon importante dans les dix prochaines années.

La Division du tourisme est composée de deux directions: Commercialisation et services touristiques et Développement du tourisme.

Les fonctions suivantes, qui relèvent actuellement de la Division du Tourisme, seront transférées à la nouvelle société le 1^{er} avril 2005 : la commercialisation, les services de renseignements pour les visiteurs, le développement des produits, le contrôle de la qualité, la recherche et la diffusion de l'information, et la sensibilisation du public au secteur du tourisme.

Commercialisation et services touristiques

L'objectif de la Direction de la commercialisation et des services touristiques est d'augmenter les recettes provenant du tourisme par des activités de commercialisation, ainsi qu'en faisant la promotion du Manitoba comme destination touristique de choix auprès des secteurs public et privé.

Le plan de commercialisation touristique 2004 définit les stratégies clés qui permettront d'atteindre cet objectif. Les campagnes publicitaires ont ciblé le nord du Midwest américain. Les activités de commercialisation se sont diversifiées, comprenant notamment des campagnes de relations publiques et de marketing direct. La commercialisation à l'intérieur du Manitoba s'est limitée à une campagne d'entretien réussie. En Saskatchewan et en Ontario, elle a eu pour but de maintenir la part du marché. Le ministère a également continué à étendre les liens déjà établis au sein de certains segments du marché : loisirs, chasse et pêche, voyages d'aventure et écotourisme, tourisme axé sur la culture et le patrimoine, réunions, congrès et voyages-motivation).

La campagne de commercialisation du tourisme de 2004 a inclus diverses stratégies, notamment : des publicités multimédias (presse écrite, radio, télévision et publicités extérieures), des campagnes de publipostage direct, la participation à des salons commerciaux et professionnels, des relations proactives avec les médias, le développement du tourisme commercial et des programmes coopératifs avec des partenaires industriels. La campagne a entraîné plus de 60 000 demandes de touristes en puissance. Par ailleurs, plus de 4,1 millions de pages ont été consultées sur le site Web. Le suivi des demandes a permis d'établir une base de données de clients potentiels, à laquelle on pourra faire appel à l'avenir.

Plus de 520 000 \$ ont été recueillis pour appuyer les stratégies de commercialisation auprès des marchés primaires grâce à des partenariats établis avec l'Alliance touristique de l'Ouest, la Commission canadienne du tourisme, le Winnipeg Free Press, la Société des alcools du Manitoba et divers exploitants d'entreprises touristiques.

Parmi les initiatives de commercialisation coopératives établies avec des partenaires de l'industrie du tourisme, on compte le lancement de publicités imprimées et la participation à 41 salons touristiques et à quatre voyages d'information. Dix-huit des salons étaient axés sur le consommateur et ont offert l'occasion de vendre des voyages directement aux voyageurs d'agrément, quinze salons s'adressaient aux professionnels de tourisme (les agents, les organisateurs de voyages et les grossistes) et neuf salons ciblaient le marché des voyageurs d'affaires, marché axé sur les réunions et les congrès.

Le programme médias et relations publiques de Voyage Manitoba comprend la gestion d'un bureau de nouvelles, la publication de matériel d'information, l'organisation d'activités sectorielles et un grand programme de visites à l'intention des médias et de publication de communiqués relatifs aux voyages (112 projets visant les médias – réalisateurs, journalistes, photographes, animateurs d'émission). Ces efforts ont entraîné une couverture médiatique (presse écrite, diffusion sur les ondes) d'une valeur de 8,8 millions de dollars pour ce qui est de la publicité.

La campagne touristique menée à l'intérieur du Manitoba a mis l'accent sur la promotion du *Travel Values Guide*, un livret de bons d'achat offrant des réductions sur les attractions touristiques dans les huit régions touristiques de la province. Le *Travel Values Guide* a été coparrainé par la Société des alcools du Manitoba et plus de 400 participants de l'industrie. Plus de 175 000 livrets ont été distribués à l'échelle de la province et le programme a été annoncé sur le site Web www.travelmanitoba.com.

Dans le cadre de la campagne de commercialisation outre-mer, on a ciblé le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Japon et l'Asie du Sud-Est dans le but de former des relations commerciales à long terme avec les professionnels du tourisme. Ces activités ont permis d'établir des liens avec plus de 60 voyageurs, nouveaux et déjà établis.

La Direction des services touristiques a exploité quatre centres d'information touristique saisonniers et trois centres permanents situés à des endroits clés, à la frontière et à Winnipeg. Plus de 278 000 personnes ont visité ces centres et ont été servis directement par l'un des 35 conseillers

touristiques professionnels qui y travaillent. En outre, 17 000 visiteurs ont bénéficié d'une visite du Palais législatif à Winnipeg, guidée par ces conseillers.

La Division a répondu à 60 000 demandes d'information par écrit, sur Internet ou par téléphone, dont environ 53 pour cent provenaient des États-Unis, 43 pour cent du Canada et 4 pour cent des marchés d'outre-mer. La Direction a répondu aux demandes de renseignements pour les congrès, les réunions, les agences de voyage et les touristes qui voyageaient à titre individuel, et composé des trousseaux personnalisés d'information. Plus de 1,3 million de documents touristiques imprimés sur le Manitoba ont été distribués.

La Direction des services touristiques a géré efficacement la mise en œuvre de technologies destinées à améliorer la prestation des services, notamment l'élaboration de bases de données, la mise en place de logiciels de gestion de contacts, l'automatisation des centres d'appel et l'amélioration des services Internet. Environ 348 000 pages du site Web (www.travelmanitoba.com) ont été consultées tous les mois.

4a) Commercialisation et Services touristiques :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 \$	Budget 2004-2005	Écart positif (négatif)
	ÉTP	\$	
Salaires et avantages sociaux	1900,6	29,41	1740,0 160,6
Autres dépenses	4961,4		5139,7 (178,3)
Subventions	26,5		10,0 16,5
Total des dépenses	6888,5	29,41	6889,7 (1,2)

Planification et développement du tourisme

L'objectif de la Direction de la planification et du développement du tourisme est de jouer un rôle prépondérant pour ce qui est du développement général du tourisme dans la province en se concentrant sur l'amélioration de la qualité, de la compétitivité et de la viabilité des produits touristiques du Manitoba, la prolongation de la saison touristique, le développement de marchés à créneaux, et l'amélioration du contexte commercial en faveur du tourisme, ainsi que la bonification de la qualité de vie de la population manitobaine, en offrant des produits touristiques de haute qualité.

En 2004-2005, les consultants en développement du tourisme ont offert à l'industrie leurs services spécialisés dans les domaines suivants : développement de produits touristiques, écotourisme et tourisme d'aventure, tourisme axé sur la culture et le patrimoine, tourisme autochtone, tourisme régional et développement des ressources humaines. En outre, les consultants ont fourni un vaste éventail de services de soutien et de consultation sur l'évaluation de la faisabilité économique, la planification des activités, le financement des projets, le contrôle de la qualité et la réglementation en ce qui concerne les attractions, les installations et les services touristiques existants et envisagés.

La Direction a apporté son soutien au Conseil consultatif ministériel sur le tourisme, composé de 28 membres qui représentent les différentes régions touristiques et les divers secteurs de cette industrie. Le conseil a pour mandat de guider le gouvernement pour ce qui est du développement du secteur touristique au Manitoba. Le conseil prône la mise en place d'un partenariat entre les secteurs public et privé en vue d'examiner toute une gamme d'éléments du secteur du tourisme, dont la recherche, la commercialisation, les services aux visiteurs, le développement des produits, la formation sectorielle et le

contrôle de la qualité. La Direction a coordonné la planification de la transition au moment de l'établissement de Voyage Manitoba en tant que société de la Couronne. Le plan d'activités initial prévoit l'établissement de stratégies axées sur le marché et s'appuyant sur les résultats de la recherche afin de soutenir le développement du tourisme.

Sous la direction d'un groupe de chefs de file autochtones spécialisés dans le tourisme, le ministère a approuvé une stratégie touristique autochtone visant à inciter les Autochtones à participer à des activités professionnelles et entrepreneuriales au sein de l'industrie touristique et à favoriser le développement de produits culturels autochtones. Le ministère continuera de collaborer avec le groupe de chefs et Voyage Manitoba pour la mise en œuvre de la stratégie.

La Direction a continué à soutenir l'initiative qui vise l'établissement d'un couloir de verdure le long de la rivière Rouge; celle-ci préconise la mise en œuvre d'une stratégie de conservation et de tourisme axée sur le parcours de la rivière Rouge entre Emerson et le lac Winnipeg. Des membres du personnel de la Direction ont été envoyés en détachement pour travailler à la réalisation de cette initiative. L'initiative vise également la désignation de la rivière Rouge à titre de rivière du patrimoine canadien.

Le ministère, en collaboration avec le secteur du tourisme axé sur la culture et le patrimoine, et la Commission canadienne du tourisme, a participé à l'élaboration d'une stratégie portant sur trois ans, qui incitera le secteur en question à investir dans la recherche, le développement, la commercialisation et la formation. Le but est de générer une croissance économique et de mettre en valeur le potentiel des collectivités du Manitoba.

Sept organismes de tourisme régionaux ont bénéficié de subventions se chiffrant au total à 245 000 \$ dans le cadre de l'Initiative du tourisme régional rural. Le programme a entraîné la création de nouveaux partenariats et a engendré un nouvel investissement de plus de 250 000 \$ pour appuyer les activités de commercialisation régionales.

Les chefs de file du secteur du tourisme au Manitoba ont été honorés lors du Gala 2004 des Prix Tourisme Manitoba qui a eu lieu lors du Forum rural. Ce gala reconnaît l'excellence et le mérite des particuliers et des organisations qui se distinguent dans le secteur du tourisme.

4(b) Planification et développement du tourisme :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 \$	Budget 2004-2005		Écart positif (négatif)
		ÉTP	\$	
Salaires et avantages sociaux	651,1	9,00	607,4	43,7
Autres dépenses	951,6		756,4	195,2
Subventions	255,0		360,0	(105,0)
Total des dépenses	1857,7		1723,8	133,9

Dépenses en immobilisations - Subventions

Le programme de subventions d'immobilisations du ministère offre des fonds pour l'entretien et la réparation des principales installations culturelles. Il vient aussi en aide aux propriétaires et aux locataires de bâtiments qualifiés de sites du patrimoine pour des travaux de préservation. Il fournit également des subventions aux organismes sans but lucratif qui entreprennent des projets d'immobilisations visant à offrir à la population des services récréatifs et sociaux à long terme.

Organismes culturels

Durant l'exercice 2004-2005, des subventions d'immobilisations d'un total de 946 300 \$ ont été versées aux principaux organismes culturels.

La Société du Centre du centenaire du Manitoba a poursuivi l'amélioration de son équipement en 2004-2005, notamment en continuant les réparations au bâtiment du Musée du Manitoba. Ces projets ont reçu une aide financière totale de 568 300 \$ de la part de la Province.

Le Centre culturel franco-manitobain a reçu un total de 170 900 \$ pour faire enlever l'amiante au rez-de-chaussée et au premier étage du bâtiment. La Winnipeg Art Gallery a bénéficié de 120 400 \$ pour l'installation d'un système de brumisation et d'équipement de contrôle de l'environnement. Le Musée du Manitoba a reçu 49 900 \$ et l'Auditorium du Centenaire de l'ouest du Manitoba, 36 700 \$, pour de petites réparations et améliorations à leurs installations.

5 a) Organismes culturels :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 \$	Budget 2004-2005	Écart positif (négatif)
		ÉTP	\$
Total des subventions	315,7	-	1221,3 (905,6)

Bâtiments historiques

Le Programme de subventions aux bâtiments qualifiés de sites du patrimoine aide les propriétaires et les locataires de bâtiments historiques à réaliser des projets de conservation. Il contribue ainsi à préserver le caractère et la qualité de ces bâtiments, ce qui permet à la population de mieux connaître et apprécier le patrimoine manitobain.

Les propriétaires de bâtiments qualifiés de sites du patrimoine provincial peuvent demander une subvention pour la moitié des frais engagés, jusqu'à concurrence de 75 000 \$. Les propriétaires de bâtiments qualifiés de sites du patrimoine municipal en vertu de la *Loi sur les richesses du patrimoine* ou de l'arrêté n° 1474/77 de la Ville de Winnipeg sur les bâtiments historiques peuvent demander une subvention pour la moitié des frais engagés jusqu'à concurrence de 35 000 \$.

En 2004-2005, 35 demandes provenant de propriétaires de biens-fonds désignés historiques ont été approuvées, ce qui représentait un total de 210 000 \$ de subventions. Soixante-cinq pour cent des subventions visaient des projets entrepris à l'extérieur de Winnipeg et 70 pour cent étaient destinées à des projets communautaires publics.

6 b) Bâtiments historiques :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 \$	Budget 2004-2005	Écart positif (négatif)
		ÉTP	\$
Total des subventions	210,0	-	210,0 -

Programme Place aux communautés

Le programme Place aux communautés a pour but de contribuer au bien-être général des collectivités du Manitoba en aidant les organismes sans but lucratif à entreprendre des projets relatifs à des installations qui permettent de faire bénéficier la population de services sociaux et récréatifs à long terme.

Le personnel affecté au programme administre des subventions de contrepartie pour des travaux d'immobilisations et offre des services de consultation technique. Il aide ainsi les organismes du Manitoba à entreprendre des projets de rénovation, d'agrandissement, de construction ou d'acquisition d'installations durables.

En 2004-2005, les organismes communautaires qui parrainent des projets pouvaient demander une subvention maximum de 50 pour cent des premiers 15 000 \$ du projet et d'un tiers du coût du projet dépassant cette somme, jusqu'à concurrence de 50 000 \$. Sont considérés admissibles les frais suivants: achat de terrains et d'immeubles, salaires, achat de matériaux et location d'équipement. Les organismes parrains peuvent assumer leur part des coûts en faisant des collectes de fonds et en obtenant des subventions d'autres sources, provinciales ou non. La valeur du travail des bénévoles, des matériaux reçus en don et de l'équipement lourd prêté peut aussi faire partie de leur contribution

Sont admissibles au programme les projets visant les installations récréatives, les bibliothèques, les musées, les installations culturelles, les parcs de quartier, les garderies, les centres d'activité pour personnes âgées, les installations pour personnes handicapées et les centres de ressources communautaires.

Les demandes sont reçues une fois par année. En 2004-2005, le calendrier du programme a été modifié pour que l'on puisse commencer plus tôt que jamais le cycle de réception et d'examen des demandes. Cette amélioration au calendrier du programme a contribué à une grosse augmentation du nombre des demandes reçues, soit plus de 500 demandes représentant des projets d'un total de 70 millions de dollars. Les renseignements concernant la disponibilité des fonds et les dates limites sont rendus publics par les moyens suivants :

- le site Internet du gouvernement du Manitoba;
- les communiqués de presse envoyés chaque jour aux journaux hebdomadaires, mensuels et ethniques du Manitoba, ainsi que les bulletins;
- les envois directs à tous les maires des conseils municipaux et communautaires, aux préfets et aux directeurs municipaux, aux chefs des Premières Nations, aux directeurs des loisirs et aux présidents des commissions des loisirs;
- les envois directs aux organismes d'encadrement représentant des sous-organisations sans but lucratif ethniques, culturelles, artistiques, sportives, des organismes de personnes âgées, de services sociaux, de loisirs et de mieux-être.

Les formulaires sont expédiés par courrier sur demande. On peut également se les procurer au bureau du Programme Place aux communautés, ainsi qu'aux six bureaux régionaux du ministère, ou les télécharger à partir du site Internet du Manitoba. Ces bureaux offrent également de l'aide pour remplir le

formulaire et pour fournir les documents requis. Le personnel des régions et celui qui est affecté au programme étudient les demandes puis fixent les priorités en fonction des critères établis.

En tout, 227 demandes de subventions ont été approuvées, pour une valeur totale de 2,5 millions de dollars, pendant l'exercice 2004-2005. La valeur des investissements locaux pour les projets approuvés a été de 34,5 millions de dollars. Quand tous les projets seront terminés, le programme aura permis de créer 2 500 emplois dans la construction, représentant 10 500 semaines de travail.

La méthode d'évaluation accorde la priorité aux projets entrepris dans des quartiers où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne provinciale et où le revenu par habitant est inférieur à la moyenne provinciale.

Le chef du programme et l'expert-conseil en installations offrent des services de consultation technique aux organismes communautaires pour les aider à planifier et à élaborer leurs projets. Les consultations portent notamment sur la conception des projets, les coûts prévus pour la réalisation et le fonctionnement, le respect des règlements, la préparation de schémas détaillés, les appels d'offres et l'attribution des contrats de construction. En 2004-2005, le personnel a offert 2 700 séances de consultation, qui ont exigé 1 200 appels téléphoniques, 400 visites sur les lieux des projets, 1 100 schémas détaillés et la planification d'ateliers pour un total de 100 participants. Les consultations contribuent à faire réaliser des gains équivalents à 30 millions de dollars par année aux planificateurs des communautés, en les aidant à faire des économies et à réduire leurs frais.

6 c) Programme Place aux communautés :

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 \$	Budget 2004-2005	Écart positif (négatif)
		ÉTP	\$
Total des subventions	2499,8	-	2500,0 (0,2)

Commissions et organismes

Les commissions et organismes mentionnés ci-après relèvent directement du ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme.

Centre culturel franco-manitobain

Le rapport annuel du Centre culturel franco-manitobain est déposé séparément à l'Assemblée législative.

Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine

Le Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine a pour mandat de formuler des recommandations au ministre à propos du Programme de subventions destinées au patrimoine. Pour ce faire, il tient compte des besoins de la population en matière de répertoriage, de protection et d'interprétation du patrimoine provincial. Les administrations locales et les organismes communautaires constitués en corporations sans but lucratif peuvent présenter une demande de fonds.

Le Conseil se compose de 14 membres du milieu du patrimoine. Ces personnes ont des compétences diverses et sont issues de nombreuses disciplines associées au patrimoine et de différentes régions de la province. Le Conseil a tenu deux réunions officielles pour étudier les demandes de subvention et a visité plusieurs sites patrimoniaux financés par le ministère dans le cadre de ces réunions.

Un appel a été adressé au Conseil au cours de l'exercice 2004-2005. Le comité d'appel était en accord avec la décision du Conseil et l'appel a été rejeté.

Le Conseil compte sur les compétences techniques du personnel du ministère pour veiller à ce que tous les projets que subventionne le Programme de subventions destinées au patrimoine respectent les normes établies. Il sollicite ainsi l'aide de la Direction des ressources historiques, des Archives du Manitoba, ainsi que d'organismes extérieurs du ministère, et notamment l'Association for Manitoba Archives. La surveillance des projets continue d'être assurée par des visites du personnel du ministère sur les lieux.

L'aide financière, représentant un maximum de 50 % des frais admissibles, est versée en espèces ou sous forme de séances de bingo ou d'une combinaison des deux. Au cours de l'exercice 2004-2005, le Conseil a approuvé 103 demandes, soit un total de 333 900 \$ en espèces et 101 100 \$ provenant de bingos.

Conseil des Arts du Manitoba

Voir la Division des programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs. Le Conseil des Arts du Manitoba dépose son propre rapport annuel à l'Assemblée législative.

Société du Centre du centenaire du Manitoba

Le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba est déposé séparément à l'Assemblée législative.

Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore

La Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore dépose son propre rapport annuel à l'Assemblée législative.

Commission de classification cinématographique du Manitoba

Se reporter aussi à la section Division de l'administration et des finances.

La Commission de classification cinématographique du Manitoba a pour mandat :

- de mettre en place une procédure générale de classification et de réglementation des films ;
- de renseigner les résidents de la province au sujet de la nature et du contenu des films.

Pour ce faire, elle a recours, en partie, à des catégories qui permettent de limiter l'accès en fonction de l'âge. Seuls les produits qui entrent dans une catégorie faisant l'objet d'une restriction d'âge doivent porter une désignation de catégorie. Les vidéos classées dans les catégories « Général » et « Supervision parentale » portent souvent une désignation, bien que cela ne soit pas obligatoire. Les catégories sont les suivantes :

	GÉNÉRAL	Aucune limite d'âge. Convient à tous les auditoires et au moins de 12 ans.
	SUPERVISION PARENTALE	Supervision parentale suggérée. Les thèmes et le contenu peuvent ne pas convenir à tous les enfants. Convient plutôt aux personnes mûres de plus de 12 ans.
	14 ANS ET PLUS OU PERSONNES ACCOMPAGNÉES D'UN ADULTE	Pour des spectateurs âgés de 14 ans et plus. Les personnes de moins de 14 ans doivent être accompagnées d'un adulte. Prudence des parents conseillée. Peut contenir violence, langage vulgaire ou érotisme.
	18 ANS ET PLUS OU PERSONNES ACCOMPAGNÉES D'UN ADULTE	Pour des spectateurs âgés de 18 ans et plus. Les personnes âgées de 14 à 17 ans doivent être accompagnées d'un adulte pour voir, acheter ou louer ce film. Prudence des parents fortement conseillée. Contient vraisemblablement de la violence explicite, beaucoup de langage vulgaire, des scènes de sexualité explicite ou d'horreur.
	ACCÈS LIMITÉ	Ne peut être vu, acheté ou loué que par des spectateurs âgés de 18 ans ou plus. Contient de nombreuses scènes de sexualité explicites, de violence, de brutalité ou d'horreur.
	CODE BARRES DU MANITOBA	Adultes. Contient des scènes de sexualité explicites ou des scènes de violence excessives.

En 2004-2005, le ministère a créé des textes législatifs sur les jeux vidéo afin de donner des renseignements aux parents sur le contenu de ces jeux et de limiter la distribution de matériel qui ne convient pas à des enfants. En vertu de la nouvelle réglementation, à compter du 1^{er} juin 2005, la Commission de classification cinématographique du Manitoba contrôlera la vente ou la location des jeux informatisés ou vidéo classifiés par le Entertainment Software Ratings Board (ESRB). Les symboles utilisés par le ESRB sont les suivants :



Jeunes enfants (EC) : Le contenu des jeux vidéo comportant la cote EC (early childhood) convient aux enfants âgés de trois ans et plus. Ces jeux vidéo ne contiennent aucun élément que les parents pourraient juger inapproprié.



Pour tous (E) : Le contenu des jeux vidéo comportant la cote E (everyone) convient aux enfants âgés de six ans et plus. Les jeux vidéo dans cette catégorie peuvent contenir un minimum de violence animée, fantaisiste ou légère ainsi qu'un minimum de langage légèrement grossier.



10 ans et plus (E10+) : Le contenu des jeux vidéo comportant la cote E10+ (everyone 10+) convient aux enfants âgés de dix ans et plus. Les jeux vidéo dans cette catégorie peuvent contenir plus de violence animée, fantaisiste ou légère, ainsi qu'un langage légèrement grossier. Ils peuvent aussi contenir des thèmes quelque peu suggestifs.



Adolescents (T) : Le contenu des jeux vidéo comportant la cote T (teen) convient aux jeunes âgés de 13 ans et plus. Les jeux vidéo dans cette catégorie peuvent contenir de la violence, des thèmes suggestifs, de l'humour grossier, un minimum de scènes sanglantes ou un langage grossier peu fréquent.



Jeunes adultes (M) : Le contenu des jeux vidéo comportant la cote M (mature) convient aux personnes âgées de 17 ans et plus. Les jeux vidéo dans cette catégorie peuvent contenir de la violence intense, des scènes sanglantes, des éléments sexuels ou un langage grossier.



Adultes seulement (AO) : Seules les personnes âgées de 18 ans et plus devraient jouer aux jeux vidéo comportant la cote AO (adults only). Les jeux vidéo dans cette catégorie peuvent comprendre des scènes de violence intense ou un contenu sexuel explicite, accompagné de nudité.



Classification en cours :
Les jeux vidéos portant la cote RP (rating pending) ont été envoyés à l'ESRB, qui doit leur donner une cote (ce symbole ne paraît que dans les publicités qui annoncent la sortie d'un jeu).

Les tableaux suivants présentent le nombre de films, de vidéocassettes et de DVD destinés à l'usage public ou privé classifiés au cours de l'exercice:

- **Pour usage public – films et vidéos destinés au grand public à des fins commerciales ou non commerciales :**

Nombre de titres classés	2004-2005	2003-2004	2002-2003	2001-2002	2000-2001	1999-2000
Films						
Long métrage 35 mm	248	264	290	239	264	251
Long métrage 16 mm	0	1	0	37	13	3
Court métrage	6	8	26	34	34	70
Bande-annonce ou publicité	339	339	309	265	293	299
Total partiel	593	612	625	575	604	623
Vidéos						
Long métrage	146	115	101	87	89	67
Court métrage	313	325	202	166	279	146
Total partiel	459	440	303	253	368	213
Total des films classés	1052	1052	928	828	972	836

Nota :

1. La plupart des vidéocassettes pour usage public sont soumises à la Commission par des organismes sans but lucratif.

Voici la répartition des longs métrages 35 mm classés:

Longs métrages 35 mm	2004-2005	2003-2004	2002-2003	2001-2002	2000-2001	1999-2000
Général	27	29	24	22	16	16
Supervision parentale	88	94	95	85	98	119
Enfant accompagné d'un adulte			107	107	124	97
14 ans et plus ou personne accompagnée d'un adulte	102	97	24			
18 ans et plus ou personne accompagnée d'un adulte	23	31	10			
Accès limité	8	13	30	25	26	19
Total des longs métrages 35 mm	248	264	290	239	264	251
Appels	9*	6	5	4	8	0

- * 6 appels annulés

- **Pour usage à domicile – produits destinés à être visionnés à domicile seulement :**

Nombre de titres classés	2004-2005	2003-2004	2002-2003	2001-2002	2000-2001	1999-2000
Unités reçues (VHS et DVD)	6340	5562	5451	4260	3307	3205
Unités reçues (bibliothèques)	504	356	467	684	2016	
Total des unités classées	6844	5918	5918	4944	5323	3205

- **Total des titres pour usage public et à domicile classés² :**

	2004-2005	2003-2004	2002-2003	2001-2002	2000-2001	1999-2000
Permis délivrés ³	6583	6271	5945	4752	4069	3832
Classification						
Général	1215	1054	899	964	734	1356
Supervision parentale	2142	2087	1818	1725	1637	1775
14 ans et plus ou personne accompagnée d'un adulte	1517	1517	1304	1024	868	541
18 ans et plus ou personne accompagnée d'un adulte	429	350	70			
Accès limité	332	324	475	304	377	209
Adultes	948	939	1157	876	878	1043
Classification en cours (en date du 31 mars)	38	228	352	310	412	

NOTA :

2. *Un titre peut paraître sous plusieurs formats, par exemple, long métrage 35 mm, vidéo et DVD.*
3. *Chaque produit reçu ne fait pas nécessairement l'objet d'un permis; le produit peut aussi ne pas recevoir de permis au cours de l'exercice où il a été reçu.*

La Commission a publié tous les 15 jours une mise à jour des classifications de vidéocassettes (26 en tout). Elle a aussi publié 12 rapports de classification pour les films présentés dans les cinémas. Les détaillants de vidéocassettes et les propriétaires de cinéma doivent fournir, sur demande, les renseignements contenus dans le catalogue et les mises à jour. Ainsi, les parents peuvent prendre des décisions en connaissance de cause pour eux-mêmes et leurs enfants à partir des classifications et des avertissements au sujet de certains aspects, comme la violence ou le thème traité. Ces renseignements se trouvent également sur le site Internet de la Commission à l'adresse suivante : <http://www.gov.mb.ca/filmclassification>.

La Commission accorde des permis à tous les distributeurs et détaillants autorisés à distribuer des films, des vidéocassettes, des DVD, des jeux informatisés et des jeux vidéo à usage public ou à domicile.

	2004-2005	2003-2004	2002-2003	2001-2002	2000-2001	1999-2000
Détaillants autorisés	998	1065	1333	1101	1282	1117
Distributeurs autorisés	167	135	125	145	133	96
Inspections	958	917	978	1155	1023	1447
Produits non classés saisis	147	547	1328	984	1584	

Conseil manitobain du patrimoine

Le Conseil s'est réuni trois fois au cours de l'exercice. Les recommandations du Conseil, assujetties à l'approbation du ministre, sont mises en œuvre par la Direction des ressources historiques et présentées dans la partie du Rapport annuel consacrée à la Direction des ressources historiques.

Venture Manitoba Tours Ltd.

Le ministère est chargé d'administrer Venture Manitoba Tours Ltd., en vertu de la *Loi sur les corporations*. Les états financiers de Venture Manitoba sont publiés dans les comptes publics. En Janvier 2004, la Province a sollicité et évalué des propositions relatives à la cession et au réaménagement du centre de villégiature et du terrain de golf de l'île Hecla. À la suite de cela, elle a entrepris des négociations afin de transformer ce centre en une destination touristique remise à neuf et accessible toute l'année.

États financiers

Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba

État de rapprochement

(milliers de dollars)

Détails	Budget de 2004-2005
Budget des dépenses principal 2004-2005	68,321.5
Transfert de crédits venant de :	
- Crédits d'autorisation : Service de traduction	200.0
- Crédits d'autorisation : Initiative des lieux historiques	500.0
- Crédits d'autorisation : Réforme interne	250.0
Budget de 2004-2005	69,271.5

Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba

État récapitulatif des dépenses

pour l'exercice clos le 31 mars 2005

avec chiffres correspondants de l'exercice précédent

Prévisions 2004-2005 (milliers \$)	Affectation	Dépenses réelles 2004-2005 (milliers \$)	Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$)	Aumenta- tion (diminution) (milliers \$)	Note expl.
14-1 Administration et finances					
29.4	(a) Traitement du ministre	28.9	28.8	0.1	
	(b) Cabinet du ministre et bureau du sous-ministre				
499.6	Salaires et avantages sociaux	490.3	468.1	22.2	
58.0	Autres dépenses	58.0	63.2	(5.2)	
	(c) Services administratifs et financiers				
1,399.0	Salaires et avantages sociaux	1,359.0	1,393.8	(34.8)	
358.9	Autres dépenses	337.2	329.2	8.0	
	(d) Commission de classification cinématographique du Manitoba				
220.3	Salaires et avantages sociaux	216.8	219.4	(2.6)	
262.3	Autres dépenses	299.4	270.4	29.0	
2,827.5	Total 14-1	2,789.6	2,772.9	16.7	
14-2 Programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs					
	(a) Haute direction				
368.7	Salaires et avantages sociaux	376.0	343.1	32.9	
72.5	Autres dépenses	70.3	74.2	(3.9)	
13,103.3	(b) Subventions de fonctionnement aux organismes culturels	13,193.1	12,368.2	824.9	1
7,883.6	(c) Conseil des Arts du Manitoba	7,683.6	7,817.3	(133.7)	
410.2	(d) Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine	404.6	409.8	(5.2)	
	(e) Direction des arts				
574.4	Salaires et avantages sociaux	480.8	404.5	76.3	
159.7	Autres dépenses	189.4	137.6	51.8	
3,641.9	Développement de l'enregistrement cinématographique et sonore	3,406.9	3,631.9	(225.0)	
3,022.4	Subventions	2,961.2	2,953.3	7.9	

Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba

État récapitulatif des dépenses

pour l'exercice clos le 31 mars 2005

avec chiffres correspondants de l'exercice précédent

Prévisions 2004-2005 (milliers \$)	Affectation	Dépenses réelles 2004-2005 (milliers \$)	Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$)	Aumenta- tion (diminution) (milliers \$)	<i>Note expl.</i>
14-2 Programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs (suite)					
	(f) Direction des services de bibliothèques publiques				
891.0	Salaires et avantages sociaux	822.4	820.1	2.3	
651.3	Autres dépenses	628.6	677.6	(49.0)	
4,895.6	Subventions	4,879.5	4,770.2	109.3	
	(g) Ressources historiques				
1,248.4	Salaires et avantages sociaux	1,438.1	1,284.0	154.1	
417.2	Autres dépenses	855.5	571.5	284.0	2
952.9	Subventions	932.9	924.6	8.3	
	(h) Loisirs et services régionaux				
1,562.7	Salaires et avantages sociaux	1,476.9	1,585.3	(108.4)	
507.1	Autres dépenses	492.6	545.8	(53.2)	
1,546.3	Subventions	1,555.8	1,467.7	88.1	
(200.0)	Moins : Somme récupérable d'autres postes	(200.0)	(200.0)	-	
41,709.2	Total 14-2	41,648.2	40,586.7	1,061.5	

14-3 Documentation et information

	(a) Services de communication du Manitoba				
3,709.8	Salaires et avantages sociaux	3,842.3	3,739.9	102.4	
1,265.3	Autres dépenses	1,114.7	1,167.6	(52.9)	
1,976.5	Publicité du secteur public	1,755.0	2,035.6	(280.6)	3
(2,735.5)	Moins : Somme récupérable d'autres postes	(2,375.8)	(2,773.7)	397.9	3
	(b) Service de traduction				
1,498.8	Salaires et avantages sociaux	1,419.4	1,259.4	160.0	4
415.2	Autres dépenses	652.1	750.2	(98.1)	
(269.7)	Moins : Somme récupérable d'autres postes	(269.7)	(269.7)	-	

Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba

État récapitulatif des dépenses

pour l'exercice clos le 31 mars 2005

avec chiffres correspondants de l'exercice précédent

Prévisions 2004-2005 (milliers \$)	Affectation	Dépenses réelles 2004-2005 (milliers \$)	Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$)	Aumenta- tion (diminution) (milliers \$)	Note expl.
Documentation et information (suite)					
	(c) Archives provinciales				
2,319.1	Salaires et avantages sociaux	2,334.7	2,199.8	134.9	
1,868.2	Autres dépenses	1,851.1	1,885.0	(33.9)	
(516.6)	Moins : Somme récupérable d'autres postes	(524.9)	(504.0)	(20.9)	
	(d) Bibliothèque de l'Assemblée législative				
825.1	Salaires et avantages sociaux	780.3	783.2	(2.9)	
590.5	Autres dépenses	581.8	588.4	(6.6)	
10,946.7	Total 14-3	11,161.0	10,861.7	299.3	
14-4 Tourisme					
	(a) Commercialisation et services touristiques				
1,740.0	Salaires et avantages sociaux	1,900.6	1,782.5	118.1	
5,139.7	Autres dépenses	4,961.5	4,917.1	44.4	
10.0	Subventions	26.5	10.0	16.5	
	(b) Planification et développement du tourisme				
607.4	Salaires et avantages sociaux	651.1	636.4	14.7	
756.4	Autres dépenses	951.6	501.5	450.1	5
360.0	Subventions	255.0	539.3	(284.3)	6
8,613.5	Total 14-4	8,746.3	8,386.8	359.5	
14-5 Subventions en capital					
1,221.3	(a) Organismes culturels	315.7	891.8	(576.1)	
210.0	(b) Édifices historiques	210.0	210.0	-	
2,500.0	(c) Programme Place aux communautés	2,499.8	2,500.0	(0.2)	
3,931.3	Total 14-5	3,025.5	3,601.8	(576.3)	
14-6 Coûts liés aux immobilisations					
166.4	(a) Service de bureautique	166.3	213.9	(47.6)	
120.6	(b) Amortissement	122.4	114.7	7.7	
6.3	(c) Frais d'intérêts	11.4	2.6	8.8	
293.3	Total 14-6	300.1	331.2	(31.1)	

Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba

État récapitulatif des dépenses

pour l'exercice clos le 31 mars 2005

avec chiffres correspondants de l'exercice précédent

Prévisions 2004-2005 (milliers \$)	Affectation	Dépenses réelles 2004-2005 (milliers \$)	Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$)	Aumenta- tion (diminution) (milliers \$)	<i>Note expl.</i>
68,321.5	DÉPENSES TOTALES 14	67,670.7	66,541.1	1,129.6	

Explications :

- 1 Attribuable à la création du programme de soutien aux initiatives culturelles autochtones et à l'augmentation du financement accordé à Centraide et aux organismes culturels de la province.
- 2 Attribuable au coût des travaux que le Ministère a menés tout au long de la deuxième année de mise en oeuvre de l'Initiative des lieux historiques. Les dépenses sont entièrement contrebalancées par des recettes venant du gouvernement du Canada.
- 3 Attribuable à l'élimination de la publication des appels d'offre dans les journaux et à une réduction globale du volume de publicité que les ministères ont consacrée à leurs programmes.
- 4 Attribuable à un rajustement de salaire spécial négocié pour les séries du Service de traduction dans le cadre de la nouvelle entente conclue avec le Syndicat des employés généraux et des fonctionnaires du Manitoba.
- 5 Attribuable aux frais de consultation et aux frais juridiques du personnel d'encadrement I relativement à la création de la Société Voyage Manitoba, une nouvelle société d'État, ainsi qu'aux frais d'élaboration de l'Initiative d'observation de la faune.
- 6 Attribuable à des subventions pour le développement du tourisme non périodiques qui ont été versées uniquement en 2003-2004.

Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba

État récapitulatif des recettes selon la source

pour l'exercice clos le 31 mars 2005

avec chiffres correspondants de l'exercice précédent

Budget 2003-2004 (milliers \$)	Budget 2004-2005 (milliers \$)	Augmenta- tion (diminution) (milliers \$)	Source	Recettes réelles 2004-2005 (milliers \$)	Prévisions 2004-2005 (milliers \$)	Écart (milliers \$)	Note expl.
Programmes de fonctionnement existants							
Autres recettes							
745.2	831.5	86.3	Hudson's Bay History Foundation	831.5	815.5	16.0	
207.8	237.6	29.8	Documentation et information - Paiement de services	237.6	231.7	5.9	
348.6	345.9	(2.7)	Commission de classification cinématographique du Manitoba - Paiement de services	345.9	483.3	(137.4)	
118.7	125.7	7.0	Archives provinciales - Paiement de services	125.7	125.1	0.6	
358.0	356.8	(1.2)	Publications officielles - Paiement de services	356.8	388.8	(32.0)	
313.1	500.6	187.5	Divers	500.6	322.9	177.7	
2,091.4	2,398.1	306.7	Total des autres recettes	2,398.1	2,367.3	30.8	
Gouvernement du Canada							
176.7	577.2	400.5	Initiative des lieux historiques	577.2	500.0	77.2	
77.1	77.1	-	Programme des langues officielles dans l'enseignement	77.1	77.1	-	
253.8	654.3	400.5	Total des recettes du gouvernement du Canada	654.3	577.1	77.2	
2,345.2	3,052.4	707.2	TOTAL DES RECETTES - PROGRAMMES DE FONCTIONNEMENT EXISTANTS - 14	3,052.4	2,944.4	108.0	

Historique

Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba

État quinquennal des dépenses et des effectifs par affectation

pour les exercices de 2001 à 2005 clos le 31 mars

(milliers \$)

AFFECTATION	DÉPENSES RÉELLES ET AJUSTÉES*									
	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005	
	ÉTP	\$	ÉTP	\$	ÉTP	\$	ÉTP	\$	ÉTP	\$
14-1 Administration et finances	41.00	2,665.7	41.00	2,648.0	41.00	2,772.9	42.00	2,772.9	39.00	2,789.6
14-2 Programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs	90.65	38,090.4	90.65	38,157.5	90.65	40,586.7	90.65	40,586.7	89.75	41,648.2
14-3 Documentation et information	156.50	10,605.9	156.50	10,748.1	157.50	10,861.7	158.50	10,861.7	154.50	11,161.0
14-4 Tourisme	37.41	7,505.1	40.41	7,706.8	40.41	8,386.8	40.41	8,386.8	35.41	8,746.3
14-5 Subventions en capital		4,402.7		4,236.6		3,601.8		3,601.8		3,025.5
14-6 Coûts liés aux immobilisations		593.1		568.9		331.2		331.2		300.1
TOTAL	325.56	63,862.9	328.56	64,065.9	329.56	66,541.1	331.56	66,541.1	318.66	67,670.7

* Les chiffres corrigés reflètent les données historiques aux fins de comparaison pour chaque crédit ayant fait l'objet d'une réorganisation au cours de la période visée par ce rapport.